



**Rn PAT**  
Réseau national  
des Projets Alimentaires Territoriaux

# LE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE DE PAT ENTRE 2021 À AUJOURD'HUI : QUELS IMPACTS DES NOUVELLES NORMES ET DU PLAN FRANCE RELANCE SUR LES DYNAMIQUES DES PAT ?

Les notes de l'Observatoire national  
des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)

PATNORAMA

N°4

Septembre 2022



INTRODUCTION .....	3
<b>I. OBSERVER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX.....</b>	<b>4</b>
I.1 Les travaux de l'OnPAT.....	4
I.2 Un observatoire qui s'adapte aux changements induits par la nouvelle instruction.....	5
<b>II. LE DEUXIÈME CYCLE DE PAT : UN NOUVEAU CONTEXTE NATIONAL.....</b>	<b>6</b>
II.1 Le nouveau dispositif de reconnaissance et d'accompagnement des PAT.....	6
II.2 Le soutien aux PAT dans le cadre du Plan France Relance.....	7
II.3 Méthode d'analyse et questions d'observation.....	8
<b>III. UNE DYNAMIQUE PAT EN EXPANSION (DÉCEMBRE 2020-MAI 2022).....</b>	<b>10</b>
III.1 L'évolution de la couverture nationale des PAT et leur portage.....	10
Une couverture nationale qui s'étend à presque tous les départements.....	10
Un portage majoritairement du fait des collectivités territoriales et une percée des communautés de communes.....	10
Des PAT plus ruraux ? .....	12
III.2 Une diffusion régionale qui s'homogénéise.....	14
Des régions qui rattrapent leur retard.....	14
L'accompagnement des PAT au niveau régional qui continue de se structurer.....	15
<b>IV. PAT ET PLAN FRANCE RELANCE : ENTRE ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PAT ET APPUI AUX PAT OPÉRATIONNELS .....</b>	<b>16</b>
IV.1 Des PAT émergents davantage transversaux mais avec une moindre contribution à la transition écologique.....	16
L'accompagnement du Plan France Relance à l'émergence des PAT via le financement d'ingénierie.....	16
Le contexte d'émergence : effet d'aubaine ou démarche ancrée ?.....	17
Une vision de l'alimentation plus systémique mais peu contributrice à la transition écologique.....	18
IV.2 Des PAT opérationnels plus ambitieux en matière de transition écologique de l'alimentation.....	20
Des modalités d'attribution de financement à géométrie variable qui impactent la gouvernance des PAT au niveau local .....	20
Des investissements de l'Etat plus matériels qu'immatériels.....	22
Des PAT installés qui s'emparent davantage de la transition.....	23
<b>V. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU DEBUT DU DEUXIÈME CYCLE .....</b>	<b>25</b>
V.1 Un dispositif plus systémique sur papier, mais une standardisation des PAT émergents.....	25
Une thématique de la précarité alimentaire incontournable désormais .....	26
La standardisation des PAT émergents induite par la logique d'appel à projets.....	26
V.2 La capacité sous-exploitée actuelle du dispositif PAT à répondre aux enjeux environnementaux.....	26
Une évolution mais des enjeux environnementaux encore trop peu intégrés .....	26
Quid de l'urbanisme alimentaire, à l'ère du Zéro Artificialisation Nette ?.....	27
V.3 Le succès des financements des PAT par le Plan France Relance mais pour quelle pérennité ? .....	27
Un financement d'ingénierie sur le long terme qui n'est pas assuré .....	28
Les appels à projets : un manque de pérennité et de visibilité sur le temps long .....	28
Une multitude de PAT, pour quelle coopération entre instances décentralisées et déconcentrées ?.....	29
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
<b>LISTE DES PAT .....</b>	<b>31</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>32</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>34</b>
<b>NOTES.....</b>	<b>35</b>

Créés par la Loi d'avenir pour l'agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des outils de réappropriation des questions d'agriculture et d'alimentation à l'échelle locale. Impulsé par l'Etat via son Programme National pour l'Alimentation, le dispositif PAT permet aux territoires de se doter d'une méthodologie pour asseoir un cadre stratégique sur les questions alimentaires. Il prend rapidement de l'importance puisqu'en 2020, 197 PAT sont recensés.

En décembre 2020, une instruction technique précise de nouvelles modalités de reconnaissance officielle des PAT. En 2021, le Plan France Relance un plan d'investissements dédié à relancer l'économie à l'issue de la crise sanitaire du Covid-19, intègre une mesure destinée à financer les PAT et notamment leur émergence, conduisant à la massification du dispositif.

De nouvelles dynamiques apparaissent : l'émergence de nombreux projets alimentaires d'une part, l'approfondissement de l'opérationnalité de PAT plus anciens d'autre part. C'est l'entrée dans un "2ème cycle" des PAT.

Ces nouvelles circonstances pour le développement des PAT sont le sujet de l'étude PATnorama n°4, mobilisée par l'Observatoire national des PAT (OnPAT), qui a jugé essentiel d'observer les effets de la nouvelle instruction et du Plan France Relance sur les dynamiques PAT. Cette étude a fait l'objet d'un stage de Bérénice Blondel, stagiaire de Sciences Po Grenoble auprès de Terres en villes, assistée et encadrée par Lisa Gerbal, chargée de mission chez Terres en villes.

Le livrable présente tout d'abord succinctement l'Observatoire national des PAT et ses dernières avancées. Le contexte du 2ème cycle des PAT est plus amplement développé (2ème partie), ainsi qu'un tour d'horizon de la dynamique PAT au niveau national (3ème partie). La quatrième partie s'attache à caractériser et étudier les PAT émergents et les PAT opérationnels, avant d'en tirer les principaux enseignements (5ème partie).



# I. OBSERVER LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

L'Observatoire national des PAT s'inscrit dans le cadre de la deuxième saison du Réseau national des PAT (RnPAT), financé par un projet MCDR 2018-2022. Terres en villes est le chef de file du réseau en co-pilotage avec Chambres d'agriculture France (anciennement APCA). Le réseau a pour ambition de généraliser la co-construction, la mise en œuvre partagée et l'évaluation des projets alimentaires territoriaux et de leur dispositif en élargissant la mise en réseau des parties prenantes.

## I.1 Les travaux de l'OnPAT

L'Observatoire a été développé à partir de 2019 au sein de l'axe 2 du RnPAT "Observer et caractériser les PAT par la construction d'un observatoire national". Son objectif est de porter à connaissance de tous les acteurs et décideurs des politiques alimentaires à toutes les échelles, les données les plus récentes sur les PAT. Il considère comme PAT tout projet conforme aux critères et à l'esprit de la LAAF et dont le porteur a revendiqué publiquement l'appellation. Cette définition exclut les initiatives alimentaires ponctuelles et les stratégies alimentaires qui ne mobilisent pas le dispositif PAT. Elle ne prend pas non plus en compte les PAT en émergence qui n'auraient pas été annoncés publiquement. Un comité technique et scientifique (CTS), composé de l'Etat, de territoires, de réseaux et de la recherche<sup>1</sup> assure la qualité et la pertinence des travaux et des méthodes employées.

L'OnPAT comporte quatre composantes :

- La "banque des PAT" qui recense de manière exhaustive tous les PAT sur le territoire national et permet une analyse comparative simple.
- Le "PATnorama" qui propose une observation et des analyses comparatives génériques et thématiques approfondies fondées sur un échantillon de PAT. En 2019, cet échantillon était composé de 71 PAT. Une monographie, qui reprend l'historique, les orientations et la gouvernance du projet a été produite pour chacun de ces 71 PAT<sup>2</sup>.

L'échantillon a été resserré à 54 PAT en 2020 pour l'analyse PATnorama n°2, puis modifié à nouveau pour le PATnorama n°4 afin de mieux représenter la distribution actuelle des PAT<sup>3</sup>.

- L'"EvalPAT" est consacré à une double évaluation : l'évaluation du dispositif PAT et l'évaluation des impacts du PAT sur les territoires.
- "En direct de la recherche" présente les chercheurs impliqués dans le CTS et met à disposition les travaux de recherche consacrés au dispositif PAT.



<sup>1</sup> DGAL, DGPE, MTE, DRAAF Occitanie, APCA, Resolis, TeV, UNCPIE, Nantes Métropole, MEL, Grand Lyon, CRA PdL, Cap Rural, PQNA, Région PACA, INRAE, UNantes, VetAgroSup, Bordeaux Sciences Agro, Isara, Ucaen, ParisX, Chaire Unesco Alimentations du Monde

<sup>2</sup> Cet échantillon est composé des PAT membres du RnPAT (liste arrêtée en 2019), des PAT des autres membres de Terres en villes, des PAT des autres "territoires témoins" du RnPAT, des autres PAT reconnus par le ministère à l'époque.

<sup>3</sup> Voir II.V Question d'observation et méthode d'analyse.

## I.2 Un observatoire qui s'adapte aux changements induits par la nouvelle instruction

Entre 2020 et 2022, l'observatoire a connu plusieurs adaptations et évolutions :

- La banque des PAT, qui répertorie les PAT de manière exhaustive, a été régulièrement mise à jour en suivant les nouveaux PAT labellisés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation<sup>4</sup> ou les informations venant directement des territoires (PAT non labellisés mais identifiés par l'OnPAT). Cette banque des PAT a dû s'adapter aux évolutions de labellisation des PAT, notamment les deux niveaux de reconnaissance introduits par l'instruction technique de décembre 2020 (niveau 1 et niveau 2). De plus, un grand travail d'importation de masse a été effectué afin d'intégrer le nombre important de PAT ayant émergé en 2021. Les processus d'intégration des nouveaux PAT ont été à ce titre fortement améliorés, permettant à la banque des PAT d'être actualisée de manière plus récurrente et systématique. Ces efforts d'actualisation au fil de l'eau se sont faits en collaboration et en entente avec le ministère, via la remontée d'information par les DRAAF, les réseaux de PAT en région et les chambres d'agriculture régionales.
- Les notes d'analyse PATnorama, qui donnent accès à un niveau de connaissance plus poussé et détaillé des PAT, ont suivi les évolutions des dynamiques PAT. Trois PATnorama sont déjà parus. Les deux premiers sont génériques : le premier établit le bilan du dispositif PAT à date de fin 2019, le deuxième, publié en juin 2021 tire les enseignements du 1er cycle de PAT (2014-2020). Le troisième PATnorama, publié en décembre 2021, est thématique et se concentre sur la gouvernance des PAT à travers l'analyse de 8 territoires. Le PATnorama n°4 se concentre sur le 2ème cycle des PAT. Tous les travaux de l'observatoire, dont ces notes d'analyse, sont en libre accès sur le site du RnPAT<sup>5</sup>.

- Un vade-mecum, servant de guide d'utilisation de l'observatoire a été rédigé. Il regroupe des informations sur les sources et la nature des données traitées dans l'observatoire et précise les modalités d'utilisation de ces données. Ce guide s'est reposé sur les arbitrages du CTS de l'OnPAT, qui s'est réuni pour la dernière fois le 8 mai 2021.



<sup>4</sup>Renommé Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) à l'issue des élections présidentielles de mai 2022.

<sup>5</sup>Voir l'onglet "Ressources" puis "Les productions du RnPAT".

## II. LE DEUXIÈME CYCLE DE PAT : UN NOUVEAU CONTEXTE NATIONAL

Cette partie revient sur le contexte politique et réglementaire de 2021 qui a mené à l'ouverture d'un "deuxième cycle" de la dynamique PAT, initié par la nouvelle instruction technique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation fin 2020 et les financements du Plan France Relance. Elle présente ensuite les questions d'observation à laquelle l'analyse répond, et la méthode pour y parvenir.

### II.1 Le nouveau dispositif de reconnaissance et d'accompagnement des PAT

L'instruction technique de 2020<sup>6</sup> précise les nouvelles modalités de reconnaissance officielle des PAT. Le processus de reconnaissance est déconcentré : ce sont désormais les DRAFF/DAAF, en tant que représentantes de l'Etat en région, qui déterminent les initiatives pouvant être labellisées. Cette instruction s'inscrit en effet dans les objectifs de simplification et de déconcentration des administrations centrales<sup>7</sup>. L'instruction reconnaît à présent deux niveaux de labellisation des PAT :

- Les PAT de niveau 1 correspondent à des projets émergents qui visent à répondre aux objectifs de la Loi d'Avenir pour l'agriculture et la Forêt. Cette labellisation est attribuée pour une durée de 3 ans non renouvelable. Afin d'être reconduits, les PAT doivent répondre aux critères du niveau 2. Par ailleurs, il n'est plus possible de répondre à l'AAP PNA pour l'émergence d'un PAT sans demander la reconnaissance de niveau 1.
- Le niveau 2 reconnaît des projets dont l'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles. La durée de reconnaissance est de 5 ans et renouvelable. Les PAT de niveau 2 doivent comporter obligatoirement des actions sur la restauration collective en accord avec la loi EGalim.

“ ...dans le cadre  
du plan France Relance



<sup>6</sup>Instruction technique DGAL/SDPAL/2020-758 du 9 décembre 2020.

<sup>7</sup>Circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail.

## II.2 Le soutien aux PAT dans le cadre du Plan France Relance

Afin de soutenir l'économie française face au choc induit par la crise sanitaire du Covid-19, l'Etat a lancé en septembre 2020 le Plan France Relance, un plan d'investissements dont l'enveloppe atteignait 100 milliards d'euros, répartis selon trois volets : compétitivité des entreprises (34 milliards d'euros), cohésion des territoires (36 milliards d'euros) et écologie et transition énergétique (30 milliards d'euros).

Ce dernier volet comporte lui-même un volet Transition agricole, alimentation et forêt, composé de trois objectifs : (1) reconquérir la souveraineté alimentaire française, (2) adapter la forêt et l'agriculture au changement climatique et (3) accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français.

Le volet B était consacré aux PAT déjà implantés afin de soutenir leur développement par le financement d'investissements matériels, immatériels et de prestations intellectuelles et atteignait 77 millions d'euros. L'enveloppe a été répartie dans les régions sur base de différents critères : le nombre d'habitants, la Surface Agricole Utile, le nombre de PAT recensés par l'OnPAT en 2020. Les DROM ont bénéficié d'un traitement spécifique. La responsabilité de répartition des enveloppes régionales est revenue aux DRAAF, qui, avec l'appui d'un comité d'instruction informel<sup>8</sup>, instruisent les dossiers et versent les financements<sup>9</sup>. Ces financements sont une première, et ce à plusieurs titres : c'est la première fois que l'Etat finance de manière aussi conséquente l'émergence et surtout le développement des PAT, les financements antérieurs via l'AAP PNA

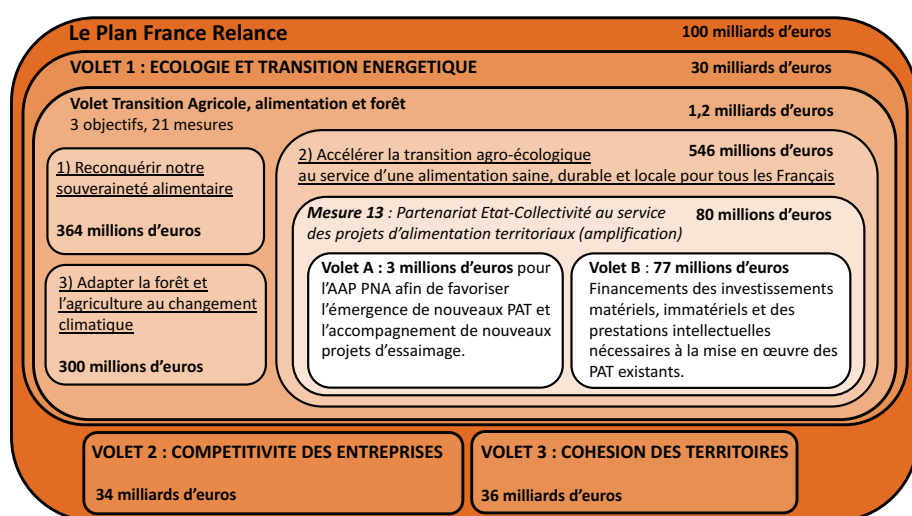


Figure 1 : Les volets du Plan France Relance et la mesure 13 sur les Projets alimentaires territoriaux

La mesure 13 "Partenariat Etat/Collectivité au service des projets alimentaire territoriaux" s'inscrit dans ce dernier objectif et allouait 80 millions d'euros via deux volets : l'émergence (volet A) et l'amplification des PAT (volet B) (voir figure 1). Dans le cadre du volet A, 3 millions d'euros ont abondés l'appel à projets (AAP) du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui atteint 7,5 millions d'euros, permettant l'émergence de 151 PAT sur deux sessions de candidature durant l'année 2021.

étant largement plus faibles : 50 000 euros sur 2 ans en 2020 contre 100 000 euros pour l'enveloppe de l'AAP PNA de 2021, et visaient plus l'émergence que l'investissement pour des actions opérationnelles. En plus de la mesure dédiée aux PAT, les porteurs de projets ont également pu faire appel à d'autres mesures pour financer des actions de leur PAT (mesures abattoirs, petites cantines, alimentation sociale et solidaire, etc).

<sup>8</sup>L'instruction technique DGAL/SDPAL/2020-758 du 9 décembre 2020 précise en effet que : "Pour l'instruction des dossiers, la DRAAF/DAAF s'appuie sur une instance informelle. Cette instance d'évaluation multidisciplinaire est réunie en vue d'assurer l'examen transversal des dossiers, selon un calendrier défini à l'échelon régional, en fonction du nombre de dossiers reçus et/ou d'une périodicité donnée"  
<sup>9</sup>Voir IV.2 Des modalités d'attribution de financements à géométrie variable qui impactent la gouvernance des PAT au niveau local.

## II.3 Méthode d'analyse et questions d'observation

Cette analyse s'appuie sur la typologie des types de PAT établie et mise en pratique la première fois dans le PATnorama n°2 "Les principaux enseignements du premier cycle de PAT (2014-2020)". Cette typologie classe les PAT selon deux variables : la transversalité du PAT et sa contribution annoncée à la transition.

La transversalité du PAT est qualifiée en analysant le degré de prise en compte des différents secteurs de l'alimentation (selon les secteurs de l'alimentation identifiés par le RnPAT et Terres en villes, voir figure 2). Les PAT agri-alimentaires abordent l'alimentation plutôt sous un angle de soutien à l'économie agricole, par la recherche d'une meilleure répartition de la valeur ajoutée via le renforcement des circuits-courts et des filières alimentaires territoriales notamment. Les PAT systémiques articulent une pluralité de secteurs en cherchant à les mettre en cohérence.

Conçus du côté mangeur, ils visent à rendre accessible à tous une alimentation de qualité. La contribution annoncée à la transition écologique d'un PAT est déterminée en fonction de l'intégration des enjeux environnementaux des systèmes alimentaires dans le projet (prise en compte de l'agroécologie, de la biodiversité, du climat, de l'eau, de l'air, du paysage et du sol). Ils sont considérés comme "génériques" ou "de transition" selon leur degré d'intégration de ces enjeux.



Figure 2 : les six secteurs d'actions d'une politique alimentaire selon Terres en villes et le RnPAT

La typologie des PAT identifie donc quatre grandes familles de PAT : les PAT agri-alimentaires génériques et de transition, le PAT systémiques génériques et de transition. Cette typologie est appliquée sur un échantillon représentatif des PAT et pertinent au regard des questions posées.

L'échantillon des analyses PATnorama antérieures était construit en respectant une représentativité en termes de répartition des PAT par région et par type de porteurs. Le présent échantillon a été redressé par l'ajout de nouveaux PAT émergents dans le but de représenter à la fois des PAT opérationnels et anciens ainsi que la nouvelle vague des PAT émergents. Dans cette analyse, les "PAT émergents" mentionnés correspondent à des PAT lauréats du Volet A de la mesure 13 du Plan France Relance en 2021. L'échantillon de la présente étude est donc constitué de 44 PAT<sup>10</sup>. 27 PAT sont des PAT opérationnels, ayant émergés lors du 1er cycle (2014-2020) et sont issus des échantillons PATnorama précédents. 17 nouveaux PAT émergents ont été intégrés.

L'échantillon global des 44 PAT compte donc 40% de PAT émergents et 60% de PAT opérationnels, soit une proportion similaire à la situation observée à date de janvier 2022. Le tour d'horizon (exhaustif) des PAT en France présente lui les chiffres les plus actualisés de l'observatoire, soit la situation à date de mai 2022, qui intègre les nouveaux PAT labellisés par le nouvel AAP PNA 2022. Ce décalage volontaire révèle la complexité de l'observation des PAT entre le temps long de l'analyse d'un échantillon (les analyses PATnorama) et les exigences d'une actualisation des données en continu pour le recensement en temps réel des PAT (la banque des PAT).

<sup>10</sup>La liste des 44 territoires de l'échantillon est disponible p 31



Le matériau collecté est constitué :

- Des entretiens réalisés auprès des porteurs de PAT (un entretien par PAT)
- De l'étude des documents produits par les maîtres d'ouvrage des PAT et de leurs principaux partenaires : dossiers de candidature, diagnostics, délibérations sur le PAT, plans d'action, diaporamas de présentation du projet...
- Des extraits des entretiens ont été insérés dans l'analyse. Tous les extraits (phrases, mots...) issus des entretiens apparaissent entre guillemets et en italique dans le texte.

Il convient d'énoncer certaines limites à la méthode employée :

- La qualité des données collectées est hétérogène, due à la diversité des personnes enquêtées, l'impossibilité de réunir tous les documents nécessaires dans un court laps de temps, les niveaux inégaux de connaissance d'un territoire à l'autre etc.
- L'administration des entretiens semi-directifs principalement auprès des seuls porteurs de PAT ne permet pas la diversité de points de vue sur un même projet.
- Les PAT émergents de l'échantillon ne sont pas représentatifs des PAT émergents en France, il en va de même pour les PAT opérationnels. L'échantillon global des 44 PAT, opérationnels et émergents confondus est, lui, représentatif de la distribution régionale et des types de porteur.
- Enfin, un recul relatif : certains PAT émergents sont trop récents pour pouvoir vérifier la mise en œuvre des intentions et des actions annoncées. L'analyse des PAT émergents est en effet délicate car elle se base sur des premières intentions et un corpus de données très faible, étant donné le caractère embryonnaire de ces projets.

Par l'utilisation de la typologie sur ce nouvel échantillon représentatif, plusieurs questions guident l'analyse :

- Quelles sont les natures des nouveaux PAT émergents de 2021 ? Quelles sont les origines et l'ancrage de ces PAT ? Se dirigent-ils vers des PAT plutôt systémiques ou agri-alimentaires ?
- Quels sont les impacts de la déconcentration des modalités de reconnaissance des PAT ainsi que des financements Plan France Relance et ses modalités d'attribution sur la gouvernance et les orientations des PAT opérationnels issus du 1er cycle ?
- Les nouvelles modalités de financement ont-elles impacté les formes de collaborations et relations entre les différentes échelles ?
- Les dynamiques générées par le Plan France Relance seront-elles pérennes ?



## III. UNE DYNAMIQUE PAT EN EXPANSION (DÉCEMBRE 2020-MAI 2022)

### III.1 L'évolution de la couverture nationale des PAT et leur portage

#### Une couverture nationale qui s'étend à presque tous les départements

En mai 2022, l'observatoire dénombre 403 PAT, dont la moitié correspond à des PAT ayant émergés avec les AAP PNA de 2021 et de 2022, une forte émergence qui rebat les cartes de la dynamique PAT au niveau local comme au niveau national.

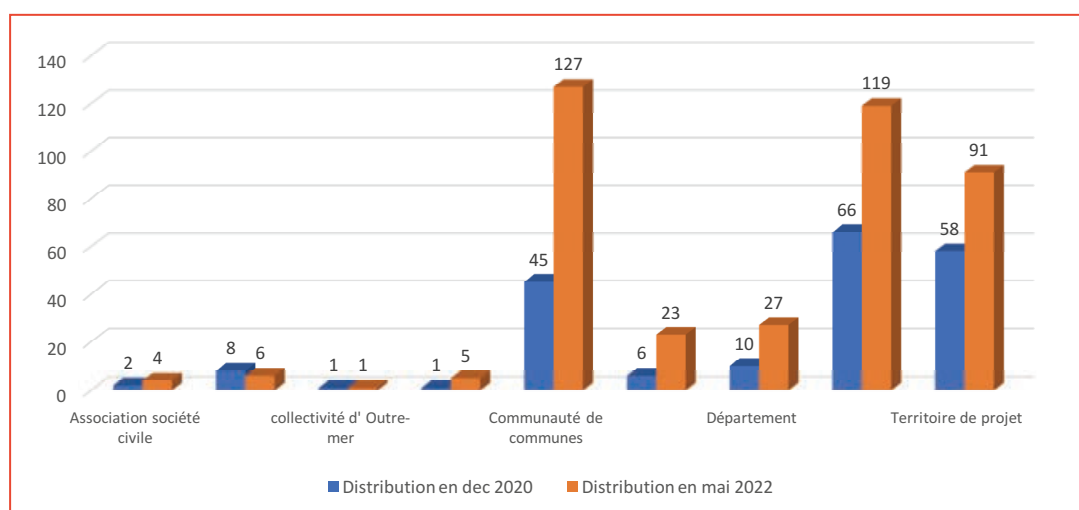
Avec l'explosion du nombre de PAT en émergence, ce sont presque tous les départements du territoire qui sont concernés par au moins un PAT, hormis le département des Hauts-de-Seine. Il existe en moyenne 4,2 PAT par département, ceux en comptant le plus étant le Finistère, le Gard et les Alpes-Maritimes avec 10 PAT chacun.

Concernant les territoires ultra-marins, tous les départements et régions d'Outre-Mer sont concernés par au moins un PAT, ainsi qu'une collectivité d'Outre-Mer, Saint Pierre et Miquelon.

L'OnPAT identifie 30 PAT non labellisés par le ministère, qui correspondent à des projets identifiés par les réseaux de PAT en région qui n'ont pas souhaité candidater à la labellisation, ou par manque de temps, ou dans certains cas sont le résultat de scissions de PAT initialement portés à une plus grande échelle. L'écart entre les PAT identifiés et les PAT labellisés tend à être de plus en plus faible, compte tenu de la grande incitation à la labellisation devenue une condition préalable et obligatoire pour prétendre aux subventions.

#### Un portage majoritairement du fait des collectivités territoriales et une percée des communautés de communes

Les PAT restent majoritairement portés par des collectivités territoriales (73,7%) : les communautés de communes (31,5%), les intercommunalités urbaines (29,5%), les départements (6,7%) et les communes (5,7%). Les territoires de projets, qui regroupent pôles territoriaux, syndicats mixtes, Pays, Parcs Naturels Régionaux (PNR) et Pôles métropolitains représentent 22,6% des portages.

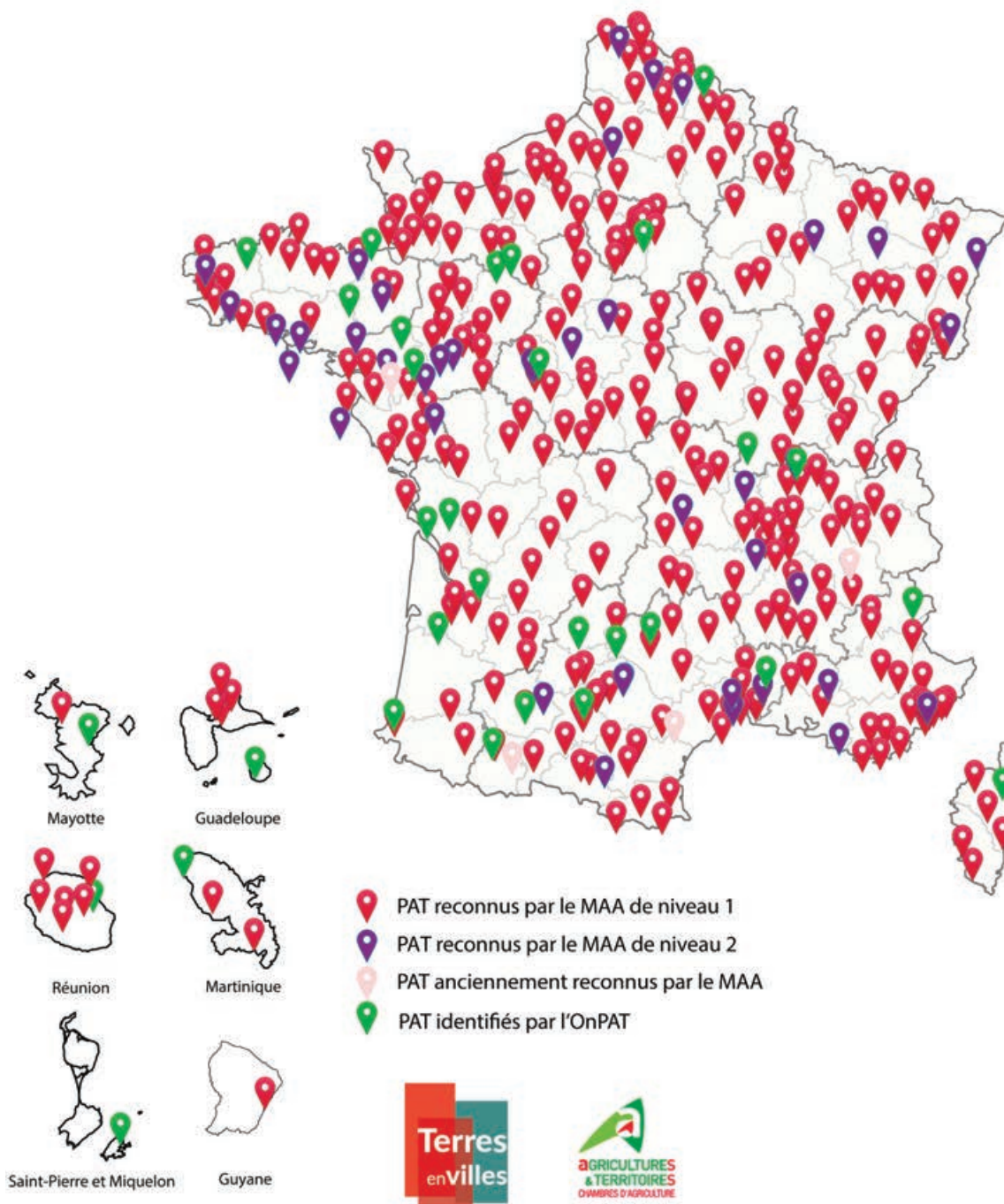


Graphique 1 : Distribution des PAT par types de porteur (nombres de PAT)



# Carte des 403 PAT au 1er mai 2022

Observatoire national des Projets alimentaires territoriaux



Carte 1 : Carte de géolocalisation des 403 PAT recensés à date de mai 2022.

En effet, le doublement du nombre de PAT se traduit par une augmentation importante du portage des PAT par les communautés de communes (multiplié par 2,8) qui passent devant les intercommunalités urbaines. En 2020, elles étaient le 3ème type de porteur le plus important derrière les intercommunalités urbaines et les territoires de projet. Les communes sont le type de porteur qui connaît la plus forte augmentation entre 2020 et 2022 (quadruplé), à relativiser cependant : leur nombre étant anecdotique pendant le 1er cycle (6 communes) et ne représentant pour le 2ème cycle que 5,7% des portages. Les départements ont eux presque triplé (de 10 en 2020 à 27 en 2022) et posent la question de la coopération infra-territoriale pour les territoires concernés, mais aussi des compétences des départements avec lesquelles composer.

L'échelon départemental a d'ailleurs été privilégié dans certaines régions pour répondre à divers enjeux : en AURA, ce sont les DDT qui ont été chargés de l'instruction des dossiers de financements Plan France Relance. En Bourgogne-Franche-Comté, le réseau régional a privilégié jusqu'en 2021 une mise en réseaux des acteurs à l'échelle de chaque département. Ces différentes dynamiques, pas forcément corrélées entre elles, témoignent d'une certaine prise d'ampleur de l'échelon départemental.

À l'inverse, les territoires de projet sont les types de porteurs qui ont le moins augmenté, avec une multiplication de 1,6. Dans les territoires de projets, les PETR sont majoritaires (36 PAT), suivis des PNR (24 PAT) et autres syndicats mixtes (18 PAT). Seulement quatre PAT sont portés par des associations (le CPIE à Belle-Île, Terre et Cité sur le plateau de Saclay, l'Association Chemin Faisant dans les Pyrénées Catalanes et le Comité de Développement de l'Agriculture sur l'Île d'Yeu). Les chambres d'agriculture se positionnent en tant que porteur sur cinq PAT<sup>11</sup> (4 PAT départementaux et 1 PAT, celui de Bretagne Centre, regroupant 5 EPCI) même si elles se retrouvent en tant que partenaire du PAT (co-pilotage, diagnostic, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage) dans la plupart des projets.

Cinq PAT sont portés par d'autres catégories d'acteurs : des structures associées à des intercommunalités plutôt urbaines (un GIP pour le PAT de Rive droite, l'EPA Marne-EPA France pour le PAT des Communautés d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération), une structure associée à une

intercommunalité rurale (Le Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS) pour le PAT d'Île Rousse Balagne), une structure consulaire (La Chambre des métiers et de l'artisanat pour le PAT de Saint-Pierre et Miquelon), ainsi que le Comité de bassin d'emploi du Seignanx qui porte le PAT Sud Landes Pays Basque. Enfin, une vingtaine de PAT mettent en place une co-maîtrise d'ouvrage, avec une grande diversité de situations : territoires de projet avec communautés de communes, plusieurs communautés de communes entre elles, ou co-portage avec des chambres d'agriculture.



### Des PAT plus ruraux ?

Concernant la proportion entre PAT "urbains" et PAT "ruraux", la relation évolue : 29,9% des PAT sont portés par des intercommunalités urbaines, contre 34% fin 2020, soit une augmentation légère des PAT pouvant être considérés comme "ruraux".

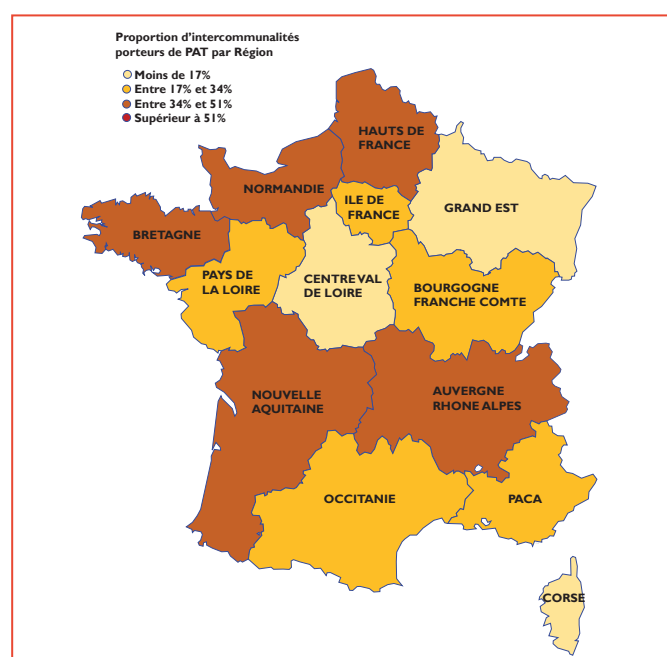
<sup>11</sup>Pat Bretagne Centre, PAT d'Indre-et-Loire, PAT du Loiret, PAT du Tarn-et-Garonne, PAT des Pyrénées Orientales.

La percée des communautés de communes en tant que porteur de PAT principal dans l'espace rural, au détriment des territoires de projets ne doit pas être sous-estimée. La montée d'instances de plus petite taille, à visée plus opérationnelle et de gestion, tournées vers "l'action immédiate"<sup>12</sup>, et la moindre évolution du portage par les Pays et Pôles territoriaux chargés de développer des stratégies de développement à long terme sur des périmètres présentant une "cohésion géographique, économique, culturelle et sociale"<sup>13</sup> questionne quant à la mise en place de stratégies alimentaires dans le maillage territorial et administratif considéré comme adéquat dans les espaces ruraux, et les différents effets d'aubaine qui amènent à la création d'un PAT.

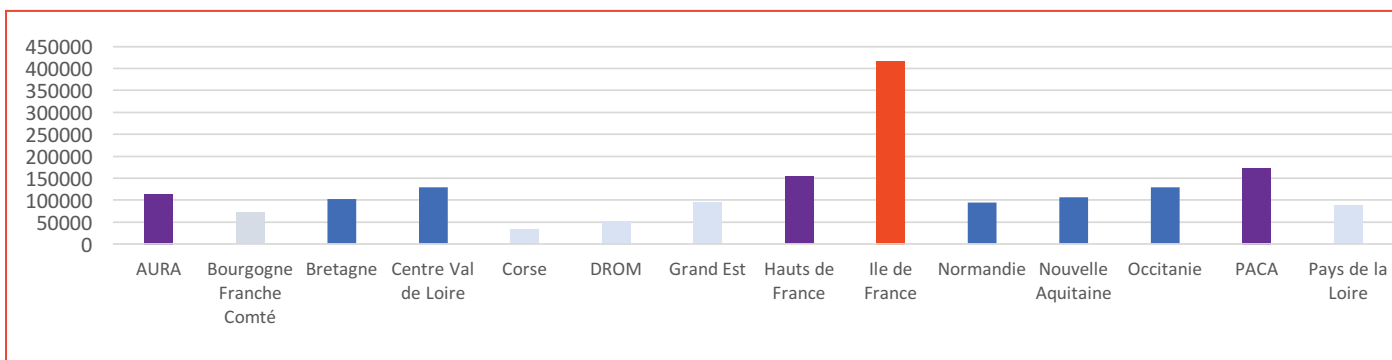
Au niveau régional, les régions avec la proportion la plus importante de PAT "urbains" (c'est-à-dire portés par des intercommunalités urbaines) sont la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne et les Hauts-de-France (plus de 40% des PAT). Cette méthode d'identification des PAT urbains est à nuancer cependant, avec notamment le cas de l'Île-de-France : seulement 3 PAT sur les 13 que compte la région sont portés par des intercommunalités urbaines, mais des porteurs comme la Ville de Paris, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou l'Epa Marne-Epa France correspondent à des zones urbaines denses, et le calcul du nombre moyen d'habitant par PAT révèle effectivement le caractère urbain avec une forte densité d'habitants de la majorité des PAT d'Île-de-France.

En termes de taille moyenne du PAT<sup>14</sup>, le nombre d'habitants moyen est passé de 162 500 habitants en

2020 à 151 277 habitants aujourd'hui, et de 78 communes par PAT en moyenne en 2020 contre 74 communes aujourd'hui, témoignant de l'arrivée de PAT de plus petite taille. La montée de PAT départementaux qui recouvrent d'autres PAT invite à lire ces statistiques avec précaution. En retirant les PAT départementaux, le nombre moyen de communes par PAT passe de 62 en décembre 2020 à 53 en mai 2022 ; et le nombre moyen d'EPCI de 2,1 à 1,9 ; ce qui confirme néanmoins la tendance observée d'émergence de PAT à une échelle plus réduite qu'au premier cycle.



Carte 2 : Proportion d'intercommunalités urbaines dont métropoles porteuses de PAT par région



Graphique 2 : Moyenne d'habitants par PAT en mai 2022 (nombre d'habitants)

<sup>12</sup>Bontron, Jean-Claude. "Territoires de projets et intercommunalités de gestion, la double inconstance", Pour, vol. 209-210, no. 2-3, 2011, pp. 185-192.

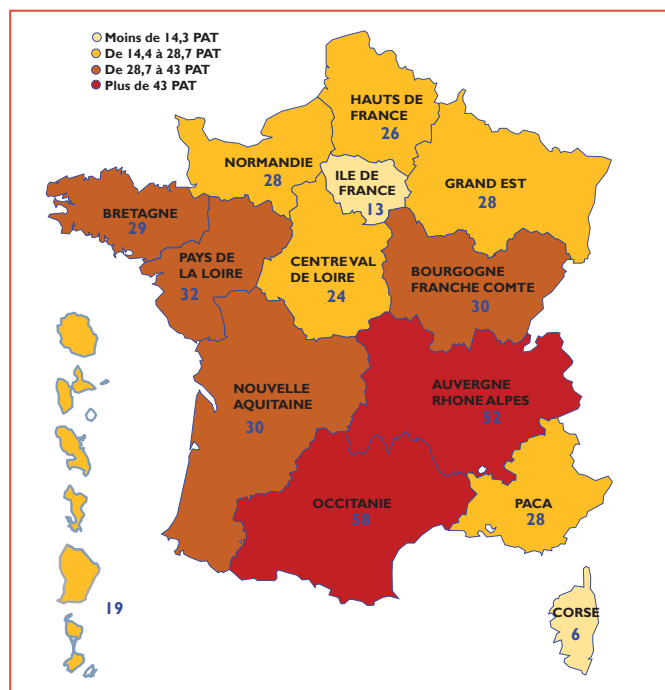
<sup>13</sup>Loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) modifiée par la loi du 2 juillet 2003 sur l'Urbanisme et l'Habitat

<sup>14</sup>Les PAT départementaux ont été retirés des calculs de la population moyenne par PAT, afin de ne pas fausser les calculs.

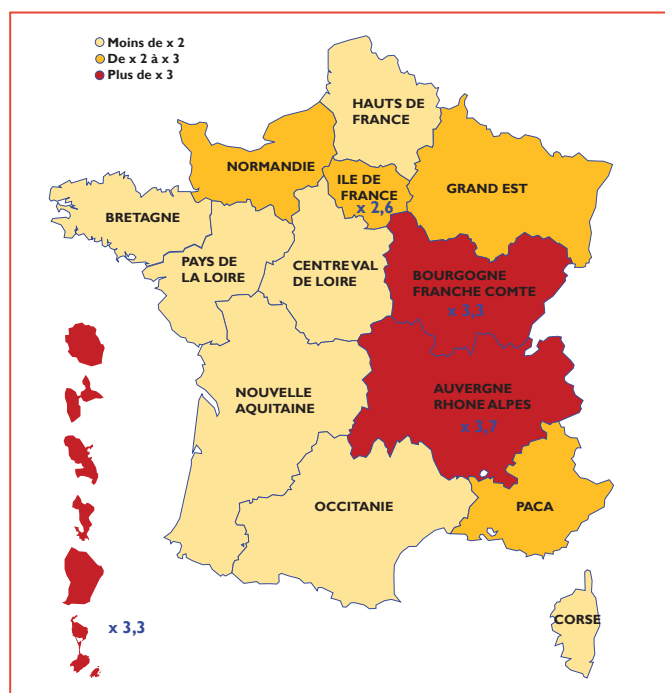
## III.2 Une diffusion régionale qui s'homogénéise

### Des régions qui rattrapent leur retard

En deux ans, Les régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes sont les régions qui connaissent la plus forte augmentation de leur nombre de PAT (carte n°4). En effet, l'AURA, aura presque quadruplé (x3,7 d'augmentation) son nombre de PAT en deux ans pour arriver à 52 PAT, résultat d'une volonté de la DRAAF AURA de rattraper son retard lors du 1er cycle. La Bretagne, les Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie n'ont pas connu les plus fortes augmentations mais restent les régions qui en sont le plus doté (plus particulièrement l'Occitanie, qui était déjà la région avec le nombre de PAT le plus important durant le 1er cycle) ; s'agissant de régions avec des dynamiques anciennes favorables à l'ancrage de stratégies alimentaires : l'Occitanie avec une mobilisation précoce du PAT grâce à un contexte local favorable de territoires ruraux et touristiques engagés en faveur des circuits courts ou bien la Bretagne (tout comme les Hauts-de-France) par une mobilisation du PAT par certaines collectivités territoriales et acteurs militants de l'agriculture paysanne dans des régions agricoles intensives. Concernant les territoires ultra-marins (DROM-COM), les PAT ont fortement augmenté, passant de six PAT en 2020 à 19 PAT aujourd'hui, avec notamment 7 PAT sur l'Île de la Réunion. L'émergence des PAT dans les régions "en retard" permet donc un rééquilibrage au niveau national et l'hétérogénéité du nombre de PAT par région, telle que décrite dans le PATnorama n°2<sup>15</sup>, semble s'estomper.



Carte 3 : Nombre de PAT par région en mai 2022



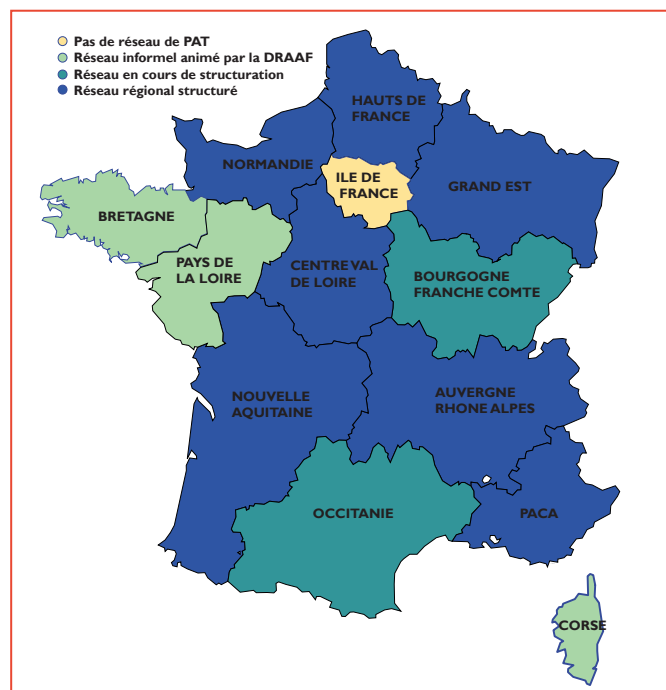
Carte 4 : Augmentation du nombre de PAT par région entre le premier cycle et le deuxième cycle de PAT

<sup>15</sup>Voir le paragraphe II. 2 Une diffusion régionale hétérogène (p.9) du PATnorama n°2.

## L'accompagnement des PAT au niveau régional qui continue de se structurer

La formalisation de réseaux structurés de PAT en région, qui se construisent afin d'assurer un accompagnement, voire un outillage des PAT au niveau régional, suit son cours en ce début de 2ème cycle. L'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France qui comptaient sur une mise en réseau à la fois partielle et au gré des besoins d'accompagnement, se dotent en 2021 d'un réseau structuré. La Bourgogne-Franche-Comté qui bénéficiait entre 2019 et 2021 d'une prestation d'un bureau d'études pour l'animation de réseau, se relance dans la nouvelle structuration d'une animation de réseau plus pérenne. Parmi les régions qui durant le 1er cycle s'appuyaient sur un réseau plus ou moins formel animé par les DRAAF, seule l'Occitanie entame la structuration d'un réseau formel.

Les animateurs des réseaux régionaux diffèrent grandement d'une région à l'autre : des bureaux d'études (Ceresco en Bourgogne-Franche-Comté jusqu'en 2021, Territoires et Démocratie Alimentaire et Auxilia en Bretagne et Pays-de-la-Loire, deux régions dotées d'un réseau informel commun) ; des associations (InPACTCentre et Résolis en Centre-Val-de-Loire, l'association Citoyens et Territoires en Grand Est) ; des groupements d'intérêt public (Le Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD) dans les Hauts-de-France, Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine (PQNA) en Nouvelle-Aquitaine). En AURA, c'est un centre de ressources animateur du Réseau rural régional (Cap Rural) qui endosse ce rôle, et en Normandie la Chambre d'agriculture régionale appuyée par l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD).



Carte 5 : Réseaux régionaux de PAT en France métropolitaine

Concernant les conseils régionaux, leur investissement est inégal mais majoritairement peu présent, certains conseils régionaux considérant le PAT comme un dispositif de l'Etat et donc peu enclins à le soutenir. Néanmoins, certains conseils régionaux financent l'animation du réseau régional de PAT (Centre-Val-de-Loire, en Nouvelle-Aquitaine, en Provence-Alpes-Côte d'Azur), tandis qu'en Occitanie, une formalisation des collaborations entre le réseau informel des PAT animé par la DRAAF, et le Conseil régional est en cours. Certains conseils régionaux ont également abondé l'enveloppe initiale des financements Plan France Relance, c'est le cas en Bourgogne-Franche-Comté, en Bretagne et en Centre-Val de Loire. Les Conseils Régionaux intègrent également les PAT dans leurs Contrats de Plan Etat-Région (CPER), l'accord de Partenariat Etat-Région ayant identifié l'agriculture et l'alimentation comme nouvelles priorités stratégiques, en témoigne les engagements financiers des CPER 2021-2027 dédiés à ce secteur qui doublent par rapport aux anciens CPER, selon une étude de l'Institute for climate economics<sup>16</sup>.

« ...l'accompagnement des PAT... »

<sup>16</sup>Colin, A (2021). "Décryptage des projets de Contrats de Plan Etat-Régions 2021-2027", Point Climat n°68, Institute for climate economics. Juillet 2021

## IV. PAT ET PLAN FRANCE RELANCE : ENTRE ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PAT ET APPUI AUX PAT OPÉRATIONNELS

Cette partie analyse les PAT émergents et opérationnels du début du deuxième cycle. Elle permet de faire de premières observations des dynamiques initiées en 2021, bien que celles-ci soient toujours en constante évolution et structuration, surtout pour les PAT émergents qui mettront quelques années avant de formaliser leur stratégie alimentaire.

### IV.1 Des PAT émergents davantage transversaux mais avec une moindre contribution à la transition écologique

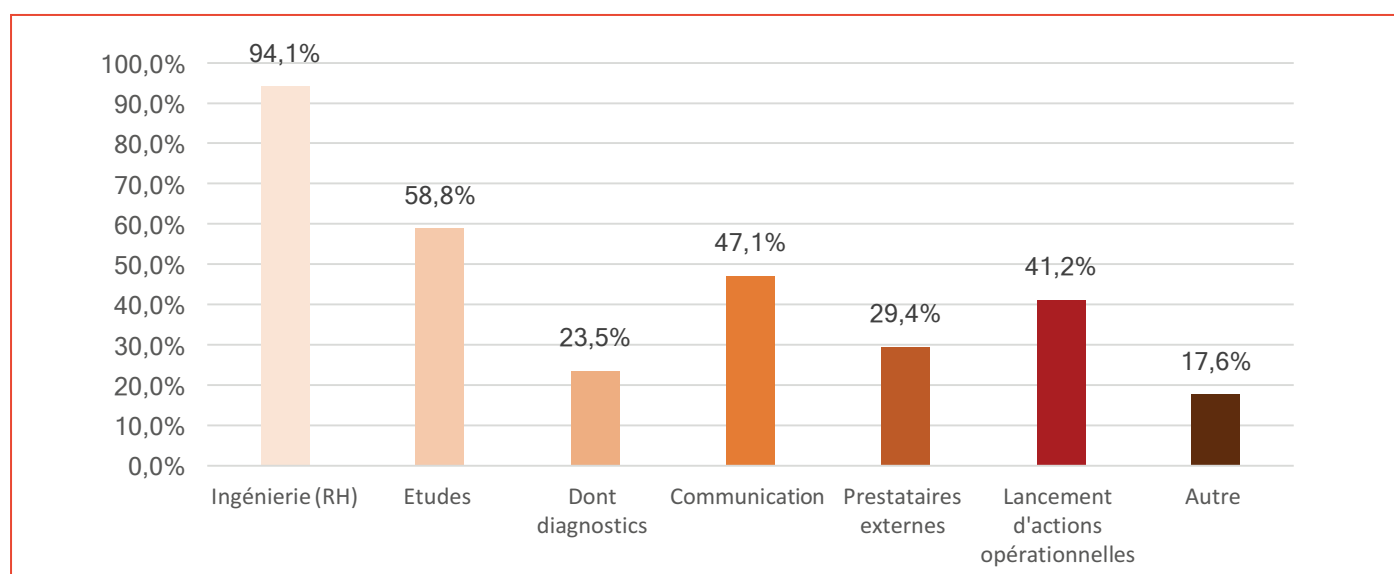
L'analyse suivante se base sur l'étude des 17 PAT émergents de l'échantillon.

#### L'accompagnement du Plan France Relance à l'émergence des PAT via le financement d'ingénierie

Le Volet A de la mesure 13 a octroyé 100 000 euros par projet pour favoriser l'émergence des PAT. Une grande majorité des 17 PAT étudiés (94%) ont utilisé ces financements en premier lieu pour financer de l'ingénierie, la plupart du temps par le recrutement de chargé.e de mission pour lancer la démarche.

L'enveloppe a également permis de financer des études pour 59% des PAT de l'échantillon, de la communication autour du projet pour 47% des PAT, ainsi que pour le lancement de premières actions opérationnelles<sup>17</sup> pour 41% des PAT.

*A noter : Ce graphique représente la part des PAT investissant ces actions et ne tient pas compte des montants attribués par action. Le plus grand foyer de dépense étant par ailleurs l'ingénierie.*



Graphique 3 : Usage des financements de l'AAP PNA 2021 de l'échantillon des PAT émergents (17 PAT)

<sup>17</sup>Exemples : l'introduction de produits locaux en restauration collective, le financement d'outils de transformation et des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.



Selon les porteurs, les financements auront été un incontournable "*coup de pouce*" (PAT du Cœur-entre-deux-mers) et un "beau tremplin pour démarrer le PAT rapidement et efficacement". Pour 9 territoires sur 17, l'existence de ces financements a été décisive, et a élargi l'ampleur de leurs ambitions, les collectivités de petite taille n'ayant souvent pas les moyens d'investir dans le recrutement d'une personne dédiée. Les porteurs de PAT insistent en ce sens sur l'importance du financement de l'ingénierie : "*il est fondamental, c'est vraiment ça qui permet de faire émerger les projets et une dynamique. Si l'ingénierie ne peut pas se poursuivre, le projet se cassera la figure. (...) relocaliser l'alimentation se fait durant toute une vie. Il y a du boulot pour toute la vie.*" (PAT de Lozère).

Six<sup>18</sup> des 17 PAT de l'échantillon ont bénéficié à la fois des financements d'émergence du volet A et des financements pour des actions opérationnelles du volet B. Le champ de la restauration collective a été fortement financé dans ce cadre, particulièrement pour le PAT de la Lozère (porté par le Conseil départemental), qui à lui seul a financé 9 actions en lien avec la restauration collective. Des actions autour de la protection du foncier agricole ont été également investies (PAT de Pays Pyrénées Méditerranée, cinq actions financées), mais aussi le financement de construction d'infrastructures de transformation et de vente, et des actions autour de la nutrition santé.

Par ailleurs, les PAT émergents ont généralement apprécié l'accompagnement des DRAAF dès l'amont du dépôt des candidatures, un accompagnement jugé même nécessaire, certains territoires considérant les modalités de candidature peu claires. Les DRAAF sont par la suite en grande majorité présentes dans les comités de pilotage des PAT afin de suivre l'avancée de la démarche.

### Le contexte d'émergence : effet d'aubaine ou démarche ancrée ?

Sur les 17 PAT émergents de l'échantillon, 11 PAT correspondent davantage à un "*effet d'aubaine*". Il s'agit de territoires dans lesquels ne préexistaient pas de dynamique ou réflexion sur une stratégie alimentaire territoriale et pour lesquels les financements ont été reçus comme une opportunité de s'engager sur un sujet de plus en plus central.

A l'inverse, six PAT avaient déjà entamé des réflexions sur leurs enjeux agricoles et alimentaires et se sont décidés avec l'annonce des financements : "*L'AAP PNA nous a vraiment permis d'engager le projet, de le faire passer du stade de réflexion à l'émergence*". (PAT du Pays de Valençay en Berry).

Dans l'ensemble, les orientations de ces PAT en émergence se structurent de prime abord autour des enjeux de l'économie agricole et alimentaire (en majorité le développement des circuits courts), malgré quelques exceptions : Le PAT de l'Île Rousse Balagne, porté par un CIAS, et lancé pour pallier à l'arrêt des activités d'aide alimentaire du Secours Catholique ; le PAAT de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie émergé dans le cadre d'un PCAET ; et le PAT Communauté de communes Porte des Maures dans le cadre de leur CRTE. Dans ces territoires, la démarche est plus largement intégrée dans une volonté globale d'adresser les enjeux environnementaux à l'échelle locale. Le PAT de la Communauté de communes des Coëvrons a, quant à lui, émergé à l'initiative d'un Conseil de développement.

Concernant la gouvernance dans laquelle ces projets s'inscrivent, une première gouvernance provisoire est mise en place durant l'élaboration du projet. 5 PAT de l'échantillon instaurent une gouvernance dite "interne"<sup>19</sup>, dont le comité de pilotage regroupe élus et techniciens des collectivités engagées, car impliquant moins de travail de coordination. Et les autres ? Certains prévoient de l'ouvrir plus largement aux autres acteurs dans un second temps (PAT de Sancerre-Sologne, PAT des Rives de l'Ain). Concernant la composition des comités de pilotage, les PAT de l'échantillon souhaitent intégrer systématiquement les financeurs et les institutions, régulièrement les agriculteurs et plus occasionnellement les consommateurs et la société civile. Comme la gouvernance des PAT émergents est en cours de construction, il sera nécessaire de reproduire une analyse une fois que les instances de gouvernance seront établies, et les PAT complètement formalisés.

<sup>18</sup>Le PAT de Dijon Métropole, le PAT du Pays Vitryat, le PAT de Pays Pyrénées Méditerranée, le PAT de la Lozère, le PAT de Pays Vallée de la Sarthe et le PAT de l'Île Rousse Balagne ont bénéficié du volet A et du volet B de la mesure 13 dédiée aux PAT.

<sup>19</sup>Le PATnorama reconnaît 4 types de gouvernance, identifiés en analysant la composition des comités de pilotage : une gouvernance dite "interne", une gouvernance "agri-alimentaire", une gouvernance "agri-alimentaire ouverte" et une gouvernance "multi-acteurs".

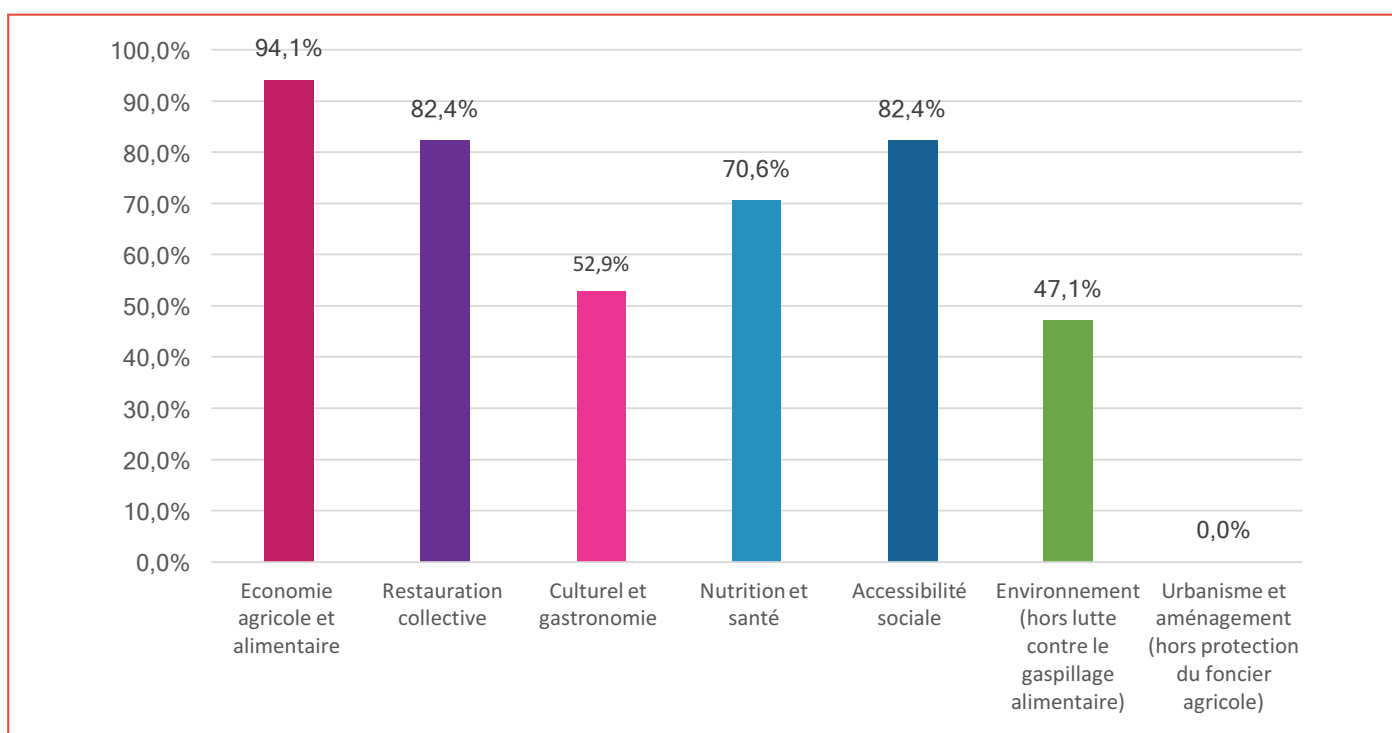
### Une vision de l'alimentation plus systémique mais peu contributrice à la transition écologique

A la lecture de leurs intentions, les 17 PAT de l'échantillon des PAT émergents investissent en premier lieu les questions d'économie agricole et alimentaire<sup>20</sup> (qui regroupe la production, la transformation, la logistique et la distribution), un secteur d'action déjà largement mobilisé durant le premier cycle de PAT<sup>21</sup>.

En revanche, l'accessibilité sociale, la nutrition et santé et la restauration collective<sup>22</sup> prennent de l'ampleur par rapport aux observations des PAT de 1er cycle. La crise sanitaire du Covid-19 a effectivement mis à l'agenda politique les solidarités alimentaires, un thème également intégré dans les axes du Programme National pour l'Alimentation<sup>23</sup> (PNA 3, 2019-2023).

La lecture des intentions des projets fait donc ressortir un alignement des PAT aux thématiques du PNA et à ce titre une forte homogénéité des projets, qui ne rendent pas compte des enjeux spécifiques du contexte local dans lequel ils s'inscrivent.

Certains PAT de l'échantillon se démarquent cependant : le PAT de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France a pour objectif de centrer son PAT sur les questions de santé environnementale, celui du Pays Vallée de la Sarthe sur la résilience alimentaire et sur la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles et celui de l'Île Rousse Balagne sur le renforcement du rôle social de l'alimentation.



Graphique 4 : Les secteurs d'actions investis par les PAT émergents (17 PAT de l'échantillon)

<sup>20</sup>Exemples : des actions de distribution de paniers de légumes, de l'investissement dans des légumeries ou abattoirs et l'établissement de boutiques de producteurs.

<sup>21</sup>D'après les conclusions du PATnorama n°2 "Les principaux enseignements du premier cycle de PAT (2014-2020)".

<sup>22</sup>60% des PAT émergents de l'échantillon ont des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, surtout dans les établissements scolaires.

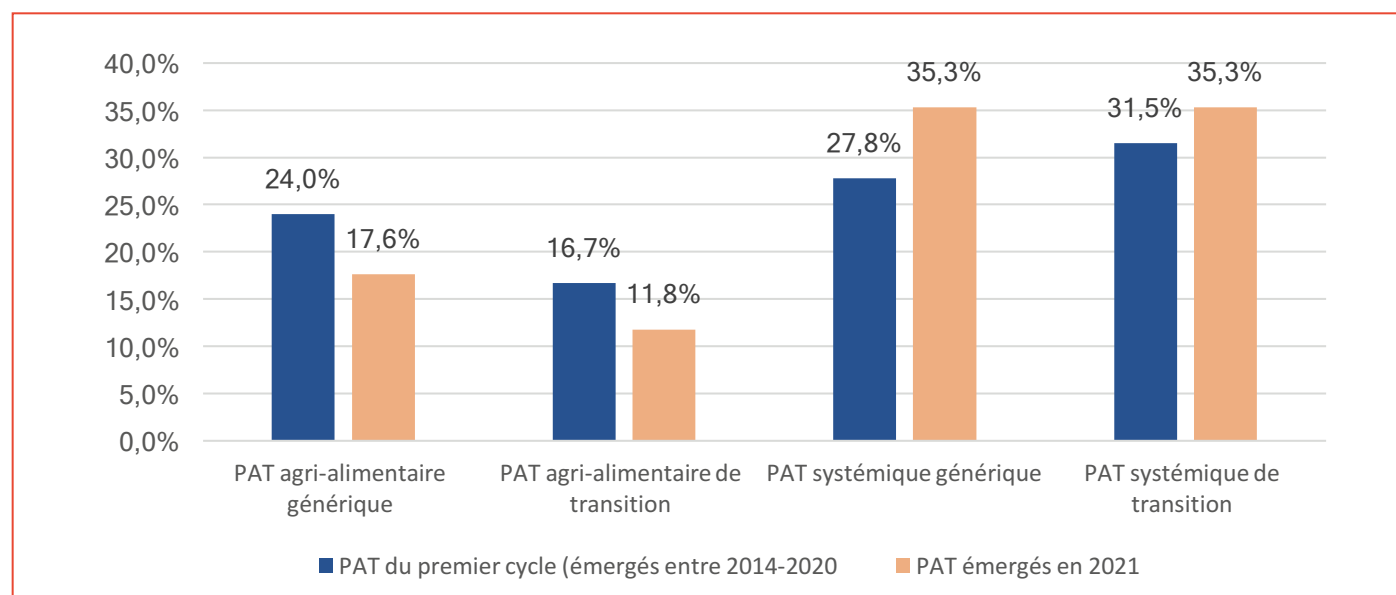
<sup>23</sup>L'un des critères pour l'obtention des financements correspond à la prise en compte des objectifs du PNA, qui sont : la justice sociale, l'éducation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la reterritorialisation de l'alimentation (son ancrage territorial) et l'approvisionnement de la restauration collective

En effet, les PAT émergents investissent plus timidement le secteur de la protection de l’environnement à ce stade : seulement la moitié de l’échantillon (47%). Les actions évoquées concernent la préservation de la ressource en eau (PAT de la Communauté de communes Plaines et Monts de France), la formation des élus à la notion de la résilience alimentaire (PAT de Pays Vallée de la Sarthe) ou le développement d’une ferme pilote en agroécologie (PAT des Rives de l’Ain – Pays du Cerdon et PAT du Cirque de Cilaos). Enfin, l’urbanisme et l’aménagement est totalement absent des intentions de ces PAT émergents, prouvant à nouveau la difficulté du dispositif à faire converger stratégie alimentaire et aménagement du territoire<sup>24</sup>.

Il s’avère alors que les PAT émergents du 2ème cycle sont plus systémiques (presque 71%) et moins agri-alimentaires (29%) que les PAT du 1er cycle<sup>25</sup>, l’évolution vers une prédominance accentuée de PAT systémiques se confirme donc. La nouvelle génération des PAT semble intégrer de manière plus franche les enjeux de consommation, principalement portés sur l’accessibilité sociale, et cherche, dans ses intentions, à intégrer les enjeux de l’alimentation de manière plus transversale.

Cependant, les premiers investissements et actions opérationnelles de ces PAT concernent majoritairement des actions dans le champ de l’économie agricole et alimentaire, ce qui peut témoigner d’une priorité, du moins opérationnelle, mise avant tout sur l’économie agricole.

En revanche, la contribution à la transition écologique n’est pas prégnante dans ces projets en devenir. La proportion de PAT de transition est légèrement moins importante chez les PAT émergents du 2ème cycle (47%) que les PAT du 1er premier cycle (48,2%), soit toujours un peu moins de la moitié de l’échantillon. Ces nouveaux projets ne répondent par conséquent pas suffisamment aux enjeux environnementaux actuels de protection de la biodiversité, de protection de la ressource en eau et de l’adaptation de l’agriculture au changement climatique, enjeux aujourd’hui cruciaux et exacerbés par les derniers événements climatiques dont l’épisode de sécheresse de l’année 2022.



Graphique 5 : Typologie des 17 PAT émergents de 2021 comparée aux 52 PAT du premier cycle (2014-2020)

<sup>24</sup>Voir conclusions de l’analyse du PATorama n°2 "Les principaux enseignements du premier cycle de PAT (2014-2020)".

<sup>25</sup>Des précautions sont à prendre à la lecture de cette analyse comparative : le niveau d’information disponible entre les PAT émergents, pour lesquels il s’agit d’un premier échange avec l’observatoire, et les PAT du 1er cycle, suivis par l’observatoire depuis plusieurs années ; est très important, et les arbitrages pour définir les types de PAT s’appuient donc sur un corpus de données beaucoup moins important pour les PAT émergents que pour les PAT du 1er cycle.

## IV.2 Des PAT opérationnels plus ambitieux en matière de transition écologique de l'alimentation

L'analyse suivante se base sur l'étude des 27 PAT opérationnels de l'échantillon.

### Des modalités d'attribution de financement à géométrie variable qui impactent la gouvernance des PAT au niveau local

Les PAT opérationnels ont bénéficié d'investissements matériels ou immatériels, attribués par les DRAAF via un comité informel chargé de l'instruction des dossiers. La composition de ce comité diffère selon les DRAAF, tout comme le cahier des charges et les modalités d'attribution de ces financements. En effet, pouvaient répondre à ces appels à candidatures le porteur de PAT et/ou un ou plusieurs porteurs de projet<sup>26</sup> identifiés comme partenaires associés. Le processus ainsi régionalisé a mené à des disparités de situation entre les différentes régions, avec plusieurs modalités :

- Modalité n°1 : Un choix est laissé entre : des subventions attribuées directement au porteur de projet qui dépose sa candidature auprès de la DRAAF appuyée par une lettre de soutien du porteur de PAT (figure 3), ou bien : une enveloppe est attribuée au porteur de PAT qui porte dans une candidature globale tous les projets et reverse ensuite leur quote-part aux porteurs de projet (figure 4). Cette modalité de libre choix a été appliquée dans le Centre-Val de Loire, la Bretagne, la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, les Pays-de-la-Loire, la Normandie et les Hauts-de-France, régions dans lesquelles la majorité des PAT ont opté pour que le porteur de projet candidate directement auprès de la DRAAF.
- Modalité n°2 : Les DRAAF imposent le portage global des candidatures par le porteur de PAT (figure 4). Cela a été le cas en Occitanie et dans le Grand Est. En Bretagne, les PAT ont été fortement incités.
- Modalité n°3 : Les porteurs de PAT déposent une candidature globale auprès de la DRAAF, mais l'instruction des dossiers et le versement des financements sont délégués aux DDT (figure 5). Cette modalité est spécifique à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A l'instar des modalités d'attribution des financements, le plafond des subventions par PAT a fortement varié selon les régions : en Auvergne-Rhône-Alpes, il était de 400 000 euros par PAT tandis qu'en Grand Est il pouvait atteindre jusqu'à 2 millions d'euros.



Figure 3 : Modalités d'attribution des financements des régions où le porteur de projet reçoit directement les subventions



Figure 4 : Modalités d'attribution des financements où le porteur de PAT reverse les subventions aux porteurs de projet

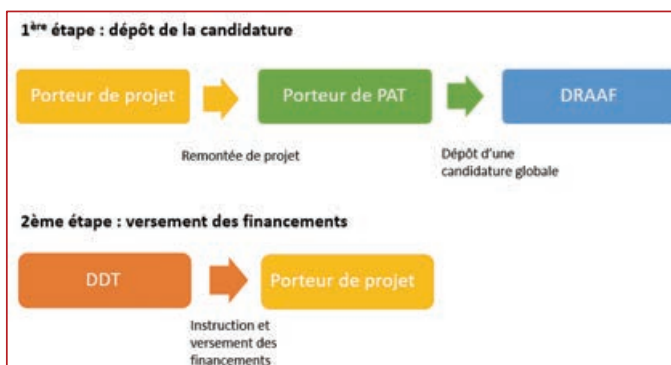


Figure 5 : Modalités d'attribution des financements du volet B en Auvergne-Rhône-Alpes

<sup>26</sup> Entreprises, associations, collectivités territoriales ou leurs groupements (EPCI, PETR), établissements publics, gestionnaires d'espaces naturels protégés, syndicats mixtes, chambres consulaires etc.

Neuf porteurs de PAT estiment que le fonctionnement décrit dans la figure n°4 a été trop chronophage et administrativement lourd, impliquant pour certains territoires de regrouper plusieurs dizaines de candidatures et de procéder aux versements, via une convention pour chaque projet.

Pour les PAT émergents ayant reçu des financements du Volet B, cette modalité a été un défi, dans des structures avec moins de moyens humains disponibles. Néanmoins, elle aura eu pour effet de renforcer la légitimité du porteur de PAT : *"Une mesure aussi soudaine, assez complexe et qui a besoin de rassembler aussi rapidement derrière un coordinateur auto-désigné, c'est pas évident à mettre en place si tout n'est pas bien huilé derrière. Ça s'est mis en place très bien pour nous : ça manifeste d'un bon ancrage et d'un bon réseau du PAT"* (PAT du Grand Clermont et du PNR du Livradois-Forez). Autre effet pervers, l'attente des porteurs de projet à ce que le porteur du PAT complète le financement lorsque la DRAAF n'a pas octroyé la totalité du montant demandé. Cette situation a été observée dans deux PAT de l'échantillon. A l'inverse, le fonctionnement par lettre de soutien (figure 3) a été majoritairement apprécié. Les PAT ont, dans la majorité des cas, joué un rôle de *"facilitateur"* (PAT du Pays de Thiéarce) et d'*"animateur"* (PAT de la Communauté de communes de Montesquieu) auprès des porteurs de projet en les accompagnant dans le montage et la formulation de leur candidature. De plus, la capacité du porteur du PAT à rapidement mobiliser les différents acteurs a permis de témoigner de son ancrage dans son territoire d'intervention.

Les grandes métropoles, faisant face à un nombre important de candidatures, ont opté pour la mise en place d'un processus de pré-sélection de projets : via des appels à manifestation d'intérêt (Métropole Européenne de Lille, le Grand Lyon, Montpellier Méditerranée Métropole, Toulouse Métropole), en classant ensuite les projets par ordre de priorité (Grand Lyon), ou en définissant des critères de sélection précis en conjuguant ceux de l'Etat et du PAT (Grand Clermont et le PNR du Livradois-Forez). D'autres territoires (13 PAT de l'échantillon), se sont tournés vers des partenaires déjà familiers, n'ayant pas le temps de faire ce travail de défrichage et de pré-sélection (PAT de Redon Agglomération), une pression du temps due à

la modalité du *"premier arrivé, premier servi"* (PAT de Castelnaudary et Lauragais Audois), assumée par certaines DRAAF. La contrainte du temps a été par ailleurs fortement contestée : les délais très courts et contraints ont rendu difficile les processus de validation politique au niveau local, et ont fortement contraint les processus de co-construction. En conséquence, le volet B n'a pas permis à des projets portés par des acteurs non identifiés par les PAT d'émerger mais plutôt à soutenir et approfondir des projets antérieurement identifiés.



Les PAT avaient également l'opportunité de candidater en tant que porteur de projet pour des actions portées en propre, c'est notamment le cas des grandes intercommunalités urbaines, jouissant d'une ingénierie déjà en place permettant de répondre de manière efficace aux exigences administratives de ce genre de candidature. Trois PAT de l'échantillon<sup>27</sup> ont reçu des financements uniquement pour des actions portées en propre. En toute logique, ce sont également les grandes intercommunalités urbaines qui ont porté le plus grand nombre de projets (partenaires et en propre confondus), comme Montpellier Méditerranée Métropole avec 27 projets ou encore Toulouse Métropole avec 23 projets.

Les retours d'expérience montrent que les différentes modalités d'attribution de financements n'ont pas d'impacts notoires sur les relations entre acteurs du PAT (porteurs de projet et porteur de PAT), et que la légitimité du porteur du PAT semble dans les 2 cas renforcée, sans pencher donc vers un système plus idéal que l'autre. Néanmoins, il ressort assez nettement que les modalités contraintes ont été moins bien vécues que les situations où le choix était laissé, ce qui amène à plébisciter un système dans lequel le porteur de PAT a la liberté de choisir la modalité correspondant le mieux à ses contraintes.

“...un nombre important de candidatures

## Des investissements de l'Etat plus matériels qu'immatériels

L'analyse<sup>28</sup> des projets financés dans le cadre du Volet B permet de donner les résultats suivants : L'économie agricole et alimentaire est le secteur dans lequel le plus grand nombre de projets ont été financés (49% soit presque la moitié des projets), plus particulièrement des actions autour de la restauration collective (39 projets soit 15% des projets) et les outils de transformation (30 projets financés soit 12%). L'accessibilité sociale à l'alimentation est le deuxième secteur d'action avec le plus de projets financés (30 projets). Les autres secteurs d'action sont bien moins investis : les actions en faveur de la transition agroécologique et de l'alimentation durable avec 19 projets<sup>29</sup>, de la gouvernance alimentaire avec 16 projets<sup>30</sup> et le culturel et gastronomie avec seulement trois projets financés<sup>31</sup>. De plus, les projets financés relèvent en majorité plus de projets matériels qu'immatériels, certaines DRAAF ayant fait le choix de ne pas soutenir des projets immatériels, comme cela a été le cas en Nouvelle-Aquitaine. En Bretagne, la DRAAF, qui songeait financer uniquement des investissements matériels, s'est retrouvée à entendre la demande unanime de financer également de l'animation.

En termes de montants, les actions de valorisation de l'économie agricole et alimentaire sont les actions avec les montants les plus élevés, les financements alloués à ce secteur d'action représentant à eux-seuls plus de la moitié (58%) du montant total des financements du volet B des PAT. Les projets relatifs au secteur de la précarité alimentaire, qui constituent 12% des projets financés, représentent 8% des financements, les actions relatives au secteur de l'environnement 6%.

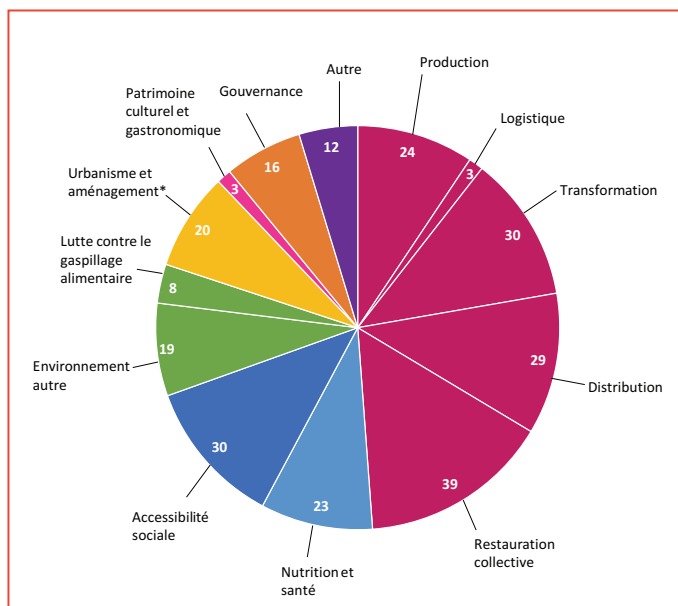
<sup>27</sup>Les PAT de la commune de Mouans-Sartoux, de Rennes Métropole et de Dijon Métropole.

<sup>28</sup>L'analyse a été réalisée en utilisant les secteurs d'action de la typologie du RnPAT et de Terres en villes. Le champ économie agricole et alimentaire a été décomposé en sous-secteurs (production, transformation, logistique, distribution, restauration collective) et deux autres champs ont également été ajoutés : lutte contre le gaspillage alimentaire et gouvernance (ingénierie, études...).

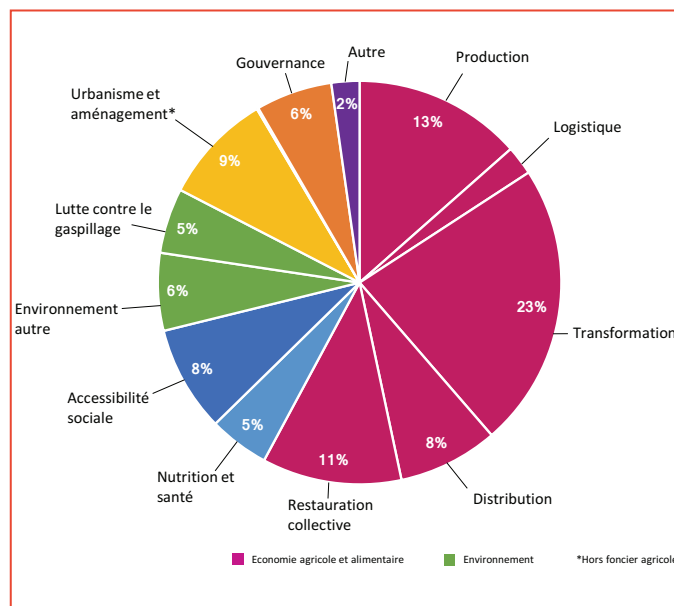
<sup>29</sup>Parmi ces actions : un poste en renfort sur un plan d'actions "0 pesticides", de l'accompagnement par un prestataire à l'élaboration d'une vision prospective de l'agriculture et de l'alimentation sur un PAT et de la recherche et de l'acclimatation de variétés fruitières anciennes, rares ou oubliées.

<sup>30</sup>Par exemple, le financement de l'ingénierie pour soutenir et animer le PAT ou encore de forums de l'alimentation.

<sup>31</sup>Les projets financés correspondent à des actions de mise en avant et de visibilité de produits du terroir.



Graphique 6 : Les 256 projets financés des 30 PAT de l'échantillon ayant bénéficié du Volet B, par secteurs d'action¹

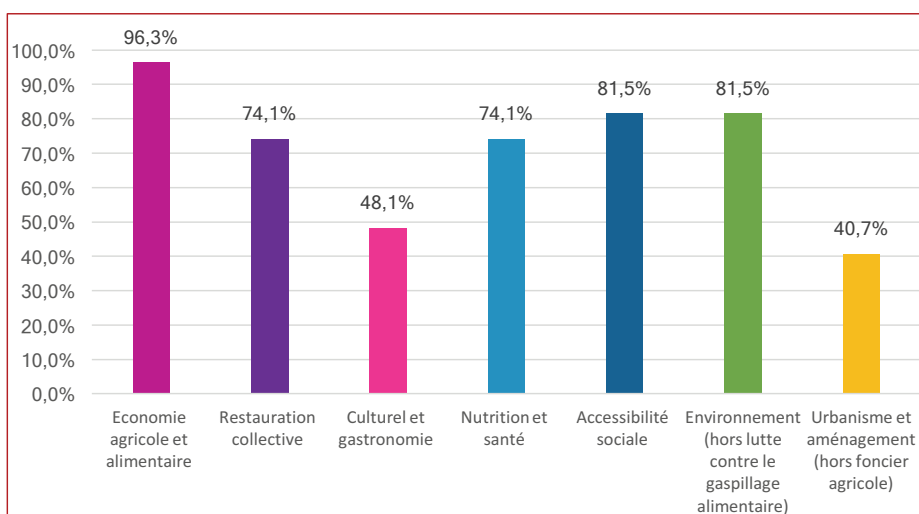


Graphique 7 : Proportion (%) par montants de financements des 256 projets financés des 30 PAT de l'échantillon ayant bénéficié du Volet B, par secteurs d'action¹

### Des PAT installés qui s'emparent davantage de la transition

A la différence des PAT émergents, le secteur de l'environnement est largement plus investi par les PAT opérationnels (81,5% des PAT), ainsi que l'urbanisme et aménagement, même s'il reste sous-investi.

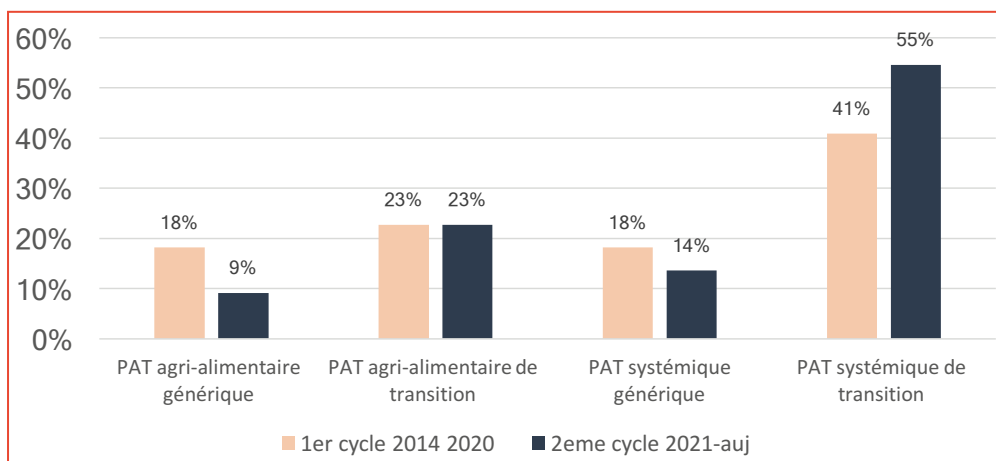
Dans les PAT opérationnels étudiés, les actions autour de l'urbanisme alimentaire correspondent notamment à des actions de cartographie des déserts alimentaires, de diagnostics de la qualité des sols ou encore l'intégration au PLU et au SCoT des enjeux agricoles et alimentaires.



Graphique 8 : Les secteurs d'actions investis par les 27 PAT opérationnels de l'échantillon

L'évolution des PAT entre le 1er cycle et le 2ème cycle confirme cette tendance : sur 22 PAT pour lesquels une information complète était disponible entre 2020 et 2022 (représentés selon leur typologie de 2020 en bleu et de 2022 en rouge dans le graphique n°9), 9 connaissent une évolution dans leur typologie. Sur les 22 PAT étudiés, 64% étaient de transition lors du 1er cycle contre 78% aujourd'hui. 3 PAT systémiques et 1 PAT agri alimentaire intègrent désormais une feuille de route plus ambitieuse en matière de transition écologique. Il semblerait donc qu'une ancienneté du projet alimentaire soit corrélée à une meilleure intégration des enjeux environnementaux.

Pour les PAT opérationnels étudiés, les actions relatives à la transition écologique correspondent à des actions d'accompagnement des agriculteurs à l'adaptation au changement climatique (renforcement de la séquestration du carbone des sols, réduction de la consommation d'eau, paiement pour services environnementaux etc.) et des actions autour de la protection de la biodiversité (cohabitation entre la petite faune sauvage et l'agriculture, développement de l'agroforesterie, valorisation de la forêt etc.)



Graphique 9 : Evolution de la typologie des mêmes PAT (22 PAT) entre le 1er cycle et le 2ème cycle de PAT



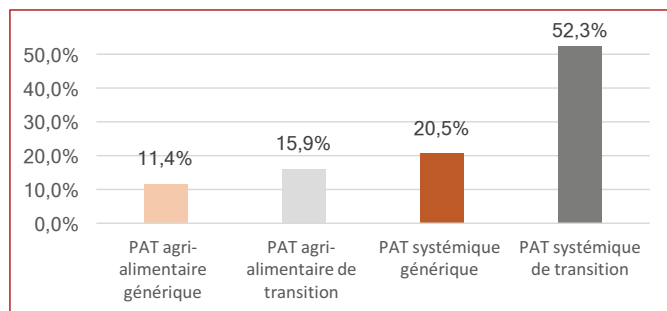


## V. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU DEBUT DU DEUXIÈME CYCLE

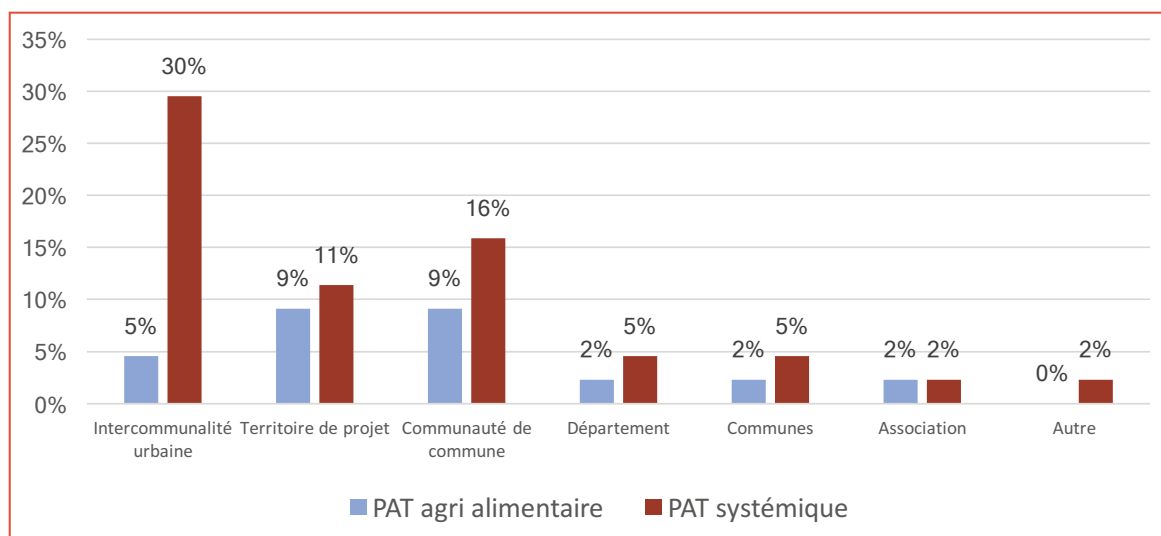
Le PATnorama n°2 qui analysait le 1er cycle des PAT (2014-2020) faisait l'état de plusieurs enseignements rappelés ici :

- La bonne performance du dispositif en matière de mise à l'agenda local de l'agriculture et l'alimentation mais qu'il convient de mieux clarifier.
- La contribution actuelle encore trop mesurée des PAT à l'intégration de la politique alimentaire et à la transition écologique.
- L'insertion complexe des PAT dans les plis de la décentralisation et de la déconcentration française.
- Le cheminement vers une gouvernance alimentaire qui pose la question de la démocratie alimentaire.

Si des évolutions peuvent être observées, les tendances générales décrites lors du 1er cycle ne semblent pas s'inverser.



Graphique 11 : Typologie des 44 PAT de l'échantillon



Graphique 10 : Proportion de PAT agri alimentaires et systémiques par types de porteurs de l'échantillon des 44 PAT

### Un dispositif plus systémique sur papier, mais une standardisation des PAT émergents

En ce début de 2ème cycle, une majorité de PAT sont considérés comme systémiques (72% des 44 PAT de l'échantillon). Comme lors du 1er cycle, les collectivités urbaines développent relativement plus de PAT systémiques que les organisations territoriales plus rurales (territoires

de projets et communautés de communes), pouvant s'expliquer par une plus grande robustesse dans les moyens alloués aux PAT dans les collectivités urbaines ainsi qu'un spectre plus élargi des compétences locales, mais aussi par une prégnance renforcée des enjeux agricoles dans les territoires ruraux.

### Une thématique de la précarité alimentaire incontournable désormais

La crise sanitaire du Covid-19 a mis en lumière les enjeux d'accès à une alimentation saine à la fois en zone urbaine, notamment pour des classes d'habitants autrefois peu identifiés (étudiants, seniors, et même travailleurs) mais aussi en zone rurale. En réponse, le PNA 3 a intégré ces enjeux dans ses axes prioritaires, qui deviennent systématiquement présents dans les orientations initiales des PAT émergents. Pour certains projets, de nature plutôt agri-alimentaire, l'ajout de cet axe vient renforcer la transversalité du projet.

Difficile néanmoins de déceler si cette orientation est intégrée pour répondre aux exigences préalables aux financements ou s'assimile de manière structurelle dans le "récit" du projet alimentaire. Il semble que les deux cas de figure cohabitent, ce qui amènerait à de nouveaux types de PAT majoritairement agri-alimentaires avec une coloration systémique via les enjeux de précarité alimentaire, avec des secteurs décorrélés les uns aux autres.

### La standardisation des PAT émergents induite par la logique d'appel à projets

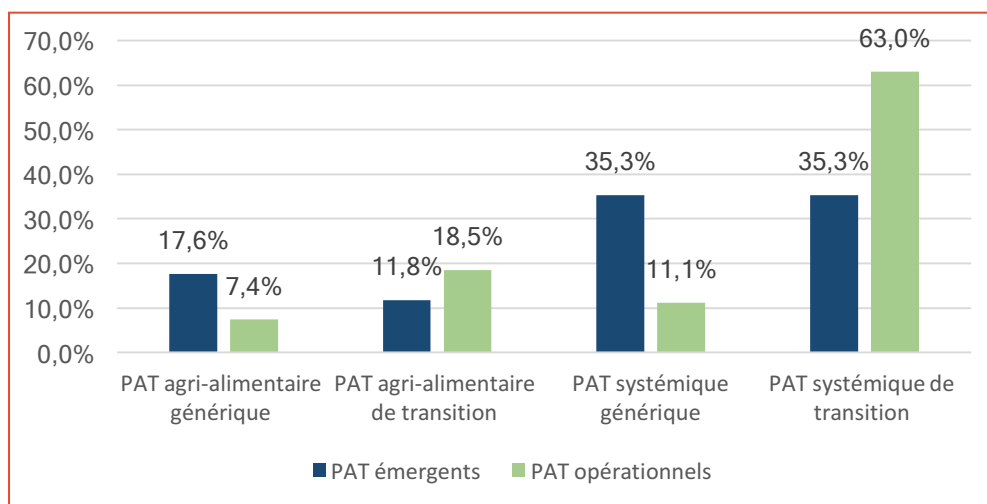
Par le jeu des appels à projets, les intentions et ambitions des PAT en construction sont très homogènes d'un projet à l'autre, et ne révèlent que très peu de spécificités et ambitions locales liées à l'alimentation. En effet, les projets, en concurrence, tendent à respecter scrupuleusement les cahiers des charges des AAP pour correspondre aux attentes du financeur. On assiste donc à un phénomène de standardisation des PAT émergents, caractéristique de ce début de 2ème cycle, observation qui confirme une émergence des PAT plus du fait d'un effet d'aubaine.

Néanmoins, et pour nuancer le propos, il est peu aisé de rendre compte des enjeux alimentaires locaux à une étape si prématurée du projet, et les diagnostics territoriaux viendront probablement traduire ces intentions générales dans leur contexte territorial.

## La capacité sous-exploitée actuelle du dispositif PAT à répondre aux enjeux environnementaux

### Une évolution mais des enjeux environnementaux encore trop peu intégrés

Les PAT de transition, qu'ils soient agri alimentaires ou systémiques, représentent 68% de l'échantillon, soit une augmentation de 20 points par rapport au premier cycle de PAT<sup>32</sup>.



Graphique 12 : Proportion des types de PAT pour les PAT émergents et pour les PAT opérationnels de l'échantillon

<sup>32</sup>Dans le PATnorama n°2, les PAT de transition représentaient 48,2% des PAT.

Du côté des PAT émergents, peu s'orientent vers la transition écologique de leur système alimentaire territorial, au contraire des PAT opérationnels. L'analyse est à reconduire dans les années à venir, mais elle permet déjà de faire un constat : la transition écologique des systèmes alimentaires est le socle dans une très petite minorité des PAT émergents. Une hypothèse peut alors être faite au regard de l'orientation que prennent les PAT opérationnels : les PAT n'ont la capacité à appréhender ces sujets qu'une fois qu'ils ont atteint une certaine ancienneté.

Pour autant, les projets relatifs à la transition écologique ont peu bénéficié des financements du Volet B du Plan France Relance, plutôt au bénéfice de projets qui favorisant la relocalisation de l'agriculture ; le dispositif étant donc plus voué à favoriser un "localisme" de l'alimentation plutôt que sa transition écologique. Néanmoins, les projets relatifs au développement de filières agricoles durables ont davantage été fléchés vers d'autres mesures du Plan France Relance (mesure filières par exemple), alors même que ces projets s'intègrent dans les orientations des PAT. L'étude se concentrant uniquement sur la mesure 13 ne permet pas de se rendre compte du soutien financier apporté à des projets qui s'intègrent aux PAT, via d'autres mesures.

### Quid de l'urbanisme alimentaire, à l'ère du Zéro Artificialisation Nette ?

Comme les conclusions du PATnorama n°2 le soulignaient déjà, l'urbanisme alimentaire est toujours peu présent au sein des actions et les ambitions des PAT. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : la faible convergence entre urbanisme et alimentation est une fragilité nationale déjà identifiée. De plus, les financements Plan France Relance ne sont pas compatibles avec les exigences de temps et de moyens que requiert par exemple la mise en place d'une politique foncière tournée vers l'alimentation : *"tout ne rentre pas dans les critères France Relance, notamment les actions de long terme, typiquement les actions sur le plan local d'urbanisme, c'est du travail de conviction, c'est du travail de diagnostic, mais ça ne rentre pas dans des actions plan de relance de court terme."* (PAT de Toulouse Métropole). Certains porteurs de PAT déplorent également que l'achat de foncier pour de la vocation agricole n'ait pas été éligible aux financements.

Et pourtant, l'aménagement de l'espace devient un sujet central dans le développement des territoires, avec la mise en pratique du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) issu de la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui entérine la réduction par deux du rythme d'artificialisation d'ici 2031 et l'atteinte du zéro artificialisation nette à horizon 2050.

### Le succès des financements des PAT par le Plan France Relance mais pour quelle pérennité ?

Le Plan France Relance aura permis une incontestable impulsion des dynamiques PAT, en permettant le financement massif de projets notamment matériels, liés à l'économie agricole et alimentaire.

Si la marge de manœuvre des projets pouvant prétendre aux financements a été saluée par certains, d'autres maîtres d'ouvrage expriment une certaine frustration concernant les critères d'éligibilité de ces enveloppes qui favorisent des projets immédiatement disponibles et engageables, voire seulement matériels dans certaines régions.



### *Un financement d'ingénierie sur le long terme qui n'est pas assuré*

La majorité des porteurs de PAT souligne l'importance d'un financement pérenne d'au moins un poste d'ingénierie dédié à l'animation et à la coordination du projet, crucial pour l'élaboration mais aussi la mise en œuvre d'un PAT. Les financements ponctuels d'ingénierie résultent en d'importants turn-over des équipes, rendant plus complexe la gestion de projet sur le temps long et une perte d'efficacité de la maîtrise d'ouvrage du projet. Le Volet A relatif à l'émergence du PAT a certes permis le financement de l'ingénierie pour la phase de lancement des PAT, ce qui est beaucoup moins le cas pour le Volet B pour les PAT plus avancés. Hors, les besoins en moyens humains concernent également les PAT opérationnels, qui peinent à assumer des ambitions qui se renforcent avec le temps sans les ressources humaines suffisantes pour porter le projet. Les porteurs de PAT réaffirment donc la nécessité de financer l'ingénierie sur un plus long terme : *"C'est qu'on sait que la transition, c'est de l'accompagnement. C'est de la ressource humaine pour aller vers. Si on n'a pas cette ressource humaine financée, on ne peut pas faire le travail d'accompagnement de transition."* (PAIT de la Région Grenobloise).

### *Les appels à projets : un manque de pérennité et de visibilité sur le temps long*

La moitié des PAT étudiés (22) affirment n'avoir très peu voire pas du tout de visibilité sur les financements de leur projet d'ici deux ou trois ans. Cette volonté de la part de l'Etat de ne pas vouloir assurer sur la durée, récurrente dans les financements publics, est vécue comme un *"sentiment d'incompréhension"* et perçu comme un *"éternel problème : ce type de stratégie qui nous annonce qu'on a du financement pour le lancement, mais à un moment donné il faut que le territoire trouve son autonomie, ce qui est totalement illusoire sur des politiques d'aménagement de ce type à l'échelle de territoires ruraux"* (PAT du PNR des Baronnies Provençales). De plus, les AAP auxquels répondent les projets sur un court laps de temps créent des lacunes dans la remontée des besoins du territoire, questionnant la pérennité de certains projets montés de manière parfois précipitée.

Des financements publics réguliers qui puissent leur permettre de mieux anticiper leurs besoins et le budget associé sont essentiels pour un dispositif PAT ancré dans les territoires sur le temps long. Ces conclusions rejoignent la sixième recommandation du sénateur Frédéric Marchand dans son rapport de mission gouvernementale sur l'évaluation des PAT. Il conseille la poursuite du financement du dispositif PAT pendant 5 ans avec des montants au moins aussi importants que ceux du Plan France Relance (80 millions d'euros), au risque que les PAT tout juste émergés disparaissent une fois les subventions consommées. Cette observation est partagée par l'OnPAT.

“...une multitude de PAT pour quelle coopération...”

Le dispositif CRTE (Contrat de Relance de Transition Écologique) est une piste potentielle à exploiter afin de rendre le PAT plus pérenne, car ce contrat a une durée de vie de six ans. Il constitue un outil de contractualisation de l'Etat dans les territoires en intégrant progressivement l'ensemble des programmes et contrats nationaux (contrats de ruralité, de ville, pacte Etat/Région...).

L'objectif affiché est de rendre plus lisible la politique de contractualisation interministérielle avec les collectivités territoriales en regroupant les démarches contractuelles existantes sous un dispositif unique. Cependant, le lien entre PAT et CRTE n'est pas toujours évident<sup>33</sup>, le dispositif restant encore peu lisible pour les territoires (Le PAT du Pays de Langres parle d'une *"grande nébuleuse"*) et la possibilité d'abonder le PAT financièrement reste encore bien incertaine dans la plupart des cas.

<sup>33</sup> 18 PAT sur les 44 de l'échantillon sont inscrits dans un CRTE, la plupart du temps correspondant au même périmètre que le PAT.

Cela relève de la transparence de l'inscription de l'enveloppe PAT dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ainsi que de la visibilité des calendriers d'appels à projets afin que les collectivités porteuses de PAT puissent élaborer leur ingénierie financière dans de bonnes conditions. Dans un cas (Métropole de Lille), le PAT est entré en concurrence avec un autre dispositif et n'a pas été intégré.

### *Une multitude de PAT, pour quelle coopération entre instances décentralisées et déconcentrées ?*

Les PAT reflètent des jeux d'acteurs multiniveaux, questionnant l'affectation des moyens et des compétences entre Etat et collectivités territoriales. Le dispositif est à la fois un instrument d'orientation à distance par l'Etat des politiques territoriales, amplifié d'ailleurs par le rôle renforcé des DRAAF et donc une reprise en main de l'Etat du dispositif PAT, via ses instances déconcentrées. Il est également le résultat de "stratégies de détournement" de la part des collectivités décentralisées, qui l'utilisent pour renforcer un programme agricole, ou pour asseoir une volonté d'aller au-delà de la politique gouvernementale jugée insuffisante.

Avec une multiplication des PAT et leur imbrication territoriale (notamment avec les PAT départementaux qui recouvrent d'autres PAT), la coopération territoriale et la complémentarité des projets à diverses échelles est également un grand chantier. Le caractère non obligatoire du dispositif rend plus complexe son insertion dans ces politiques multi niveaux, alimentant ce sentiment de "flou artistique" de la place du dispositif entre ces politiques à différentes échelles.



## CONCLUSION

Le début du 2ème cycle des PAT suit la tendance longue du 1er cycle d'une transversalité des projets alimentaires mieux appréhendée, mais un dispositif PAT qui n'est pas encore investi pour s'emparer des enjeux de la transition écologique.

Les financements du Plan France Relance, certes importants, correspondent à une aide financière ponctuelle, et questionnent sur l'ambition donnée au dispositif PAT. Si les financements du Plan France Relance ont permis une impulsion, comment s'assurer de la pérennité et du changement d'échelle de ces projets ? En effet, si la dynamique PAT traduit et opérationnalise une volonté de reterritorialisation de l'alimentation, l'impact du dispositif sur les territoires mais surtout sa capacité à transformer le système agricole et alimentaire local mais aussi national pose question. Beaucoup de dynamiques au niveau local sont les conséquences d'une politique venant du "haut", européenne et nationale, qui est incohérente avec les ambitions des PAT ou même l'ambition affichée du Plan France Relance vers la transition écologique.

Et la récente remise en question de la stratégie européenne Farm to fork en est l'exemple le plus récent. Les efforts faits au niveau local sur la transition des systèmes alimentaires auront des difficultés à prendre de l'ampleur si les politiques "du haut" ne se positionnent pas de manière franche, au risque de s'essouffler. La question de l'impact réel du PAT est d'ailleurs de plus en plus au centre des préoccupations, en témoigne la montée de l'intérêt et des besoins d'outillage autour de l'évaluation du PAT et de ses impacts sur le territoire.

De plus, bien que le nombre de PAT ait doublé durant la période 2020-2022, il est indispensable d'anticiper l'accompagnement et le soutien dont ils ont besoin, avec notamment la prise en compte de la coexistence entre des PAT à des niveaux très différents de réalisation, qui ont besoin d'aides bien distinctes mais aussi de s'inspirer mutuellement.



**PAT émergents :**

- PAT des Rives de l'Ain – Pays du Cerdon
- PAT de Valençay en Berry
- PAT de Côte d'Or
- PAT du Pays Vitryat
- PAT de la Communauté de communes Plaines et Monts de France
- PAT du Pays Pyrénées Méditerranée
- PAT de la Communauté de communes Tarn Agout
- PAT de la Communauté de communes Porte des Maures
- PAT du Pays Vallée de la Sarthe
- PAT de la Communauté de communes des Coëvrons
- PAT de l'Île Rousse Balagne
- PAT du Cirque de Cilaos
- PAT de Sancerre Sologne
- PAT du Mont Saint Michel Normandie
- PAT de la commune Ile de Bréhat
- PAT de la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie
- PAT de la Lozère

**PAT opérationnels :**

- PAT de la région grenobloise
- PAT du Grand Lyon (PATLY)
- PAT du Grand Besançon
- PAT du Grand Clermont Livradois Forez
- PAT de la Plaine aux Plateaux
- PAT du sud Meurthe et mosellan (PAT sud 54)
- PAT de Metz Métropole
- PAT de Dijon Métropole
- PAT de Belle Île
- PAT de Redon Agglomération
- PAT des Pyrénées Cathares
- PAT de la Métropole Aix Marseille Provence et du Pays d'Arles
- PAT de Mouans Sartoux
- PAT de Rennes Métropole
- PAT de Montpellier Méditerranée Métropole
- PAT de Toulouse Métropole
- PAT du PNR des Baronnies Provençales
- PAT du Pays des Châteaux
- PAT de la Métropole Européenne de Lille
- PAT du Pays de Thiérache
- PAT du Havre Seine Métropole
- PAT de la métropole Rouen Normandie
- PAT de la CC de Montesquieu
- PAT du Val de Garonne
- PAT du Grand Poitiers
- PAT de Loire Layon Aubance
- PAT du Grand Briançonnais

- Bontron, Jean-Claude. "Territoires de projets et intercommunalités de gestion, la double inconstance", Pour, vol. 209-210, no. 2-3, 2011, pp. 185-192.
- Colin, A (2021). "Décryptage des projets de Contrats de Plan Etat-Régions 2021-2027", Point Climat n°68, Institute for climate economics. Juillet 2021
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, (2020), « Bilan provisoire de la mesure 13 du plan France Relance, Forum RnPAT – 4 février 2022 ». DGAL/BPAL (9 février 2022).
- RnPAT, (2018), "Co-construire votre projet alimentaire territorial. Repères et points de vigilance".
- Marchand, F., sénateur du Nord, avec le soutien de Chabanet, D., inspecteur Général au CGAAER, (2022), "Projets Alimentaires Territoriaux, Plus vite, plus haut, plus fort », Rapport de Mission Gouvernementale consacrée à l'évaluation des Projets Alimentaires Territoriaux", (juillet 2022).
- RnPAT, (2021), PATnorama n°2 "Les principaux enseignements du premier cycle de PAT (2014-2020), Les notes de l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)". RnPAT, (juin 2021).
- RnPAT, (2021), PATnorama n°3 "La gouvernance des Projets Alimentaires Territoriaux, Les notes de l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)". RnPAT, (décembre 2021).
- RnPAT (2020) Bonnefoy S. Martinez A. Evaluer les PAT et leur dispositif national : contextualisation et état des lieux, 10 p





## GLOSSAIRE

- AAP PNA** : Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation
- APCA** : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- CIAS** : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- CPER** : Contrat de plan Etat-Région
- CPIE** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Écologique
- CTE** : Contrat de Transition Écologique
- CTS** : Comité technique et scientifique
- DDT** : Direction Départementale des Territoires
- DRAAF / DAAF** : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt / Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
- DROM COM** : Départements et Régions d'Outre-Mer et Collectivités d'Outre-Mer
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- GIP** : Groupement d'Intérêt Public
- LAAF** : Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
- MAA / MASA** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation / Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- MCDR** : Mobilisation Collective pour le Développement Rural
- OnPAT** : Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux
- PAC** : Politique Agricole Commune
- PAEN** : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
- PAT** : Projet Alimentaire Territorial
- PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- PLU(i)** : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- PNA** : Programme National pour l'Alimentation
- PNR** : Parc Naturel Régional
- RnPAT** : Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux
- SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial
- ZAN** : Zéro Artificialisation Nette
- ZAP** : Zone Agricole à Protéger

**NOTES**

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



**Rn PAT**

Réseau national  
des Projets Alimentaires Territoriaux



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

[www.terresenvilles.org](http://www.terresenvilles.org)  
22, rue Joubert  
75009 Paris